

Pensons famille

Bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 14, numéro 72, mai 2003

Éditorial

Monsieur le Premier ministre désigné

Montréal, le 23 avril 2003

Monsieur Jean Charest
Premier ministre désigné du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.83
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Premier ministre désigné,

Permettez-nous, tout d'abord, au nom du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec de vous offrir nos félicitations pour votre réélection comme député de Sherbrooke et pour le choix qu'ont fait les Québécoises et les Québécois de vous confier l'honneur, la tâche et la responsabilité de Premier ministre du Québec.

Il y a à peine un an, le 19 janvier 2002, lors du Forum consultatif sur l'avenir des familles tenu au Cégep de Maisonneuve par votre parti, nous avons eu l'occasion de vous remettre un volumineux document sur l'ensemble des mémoires et différentes activités que notre Regroupement avait préparés ou tenues depuis vingt ans en matière de politique familiale.

Vous aviez accusé réception de la remise de ce document le 23 janvier suivant par l'entremise de madame France Lessard, alors attachée à votre bureau.

Comme vous avez pu le constater, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été présent aux différentes étapes du développement de la politique familiale québécoise.

Il désire toujours poursuivre cette présence auprès de l'État en matière de politique familiale et vous offre sa collaboration à ce sujet.

Notre Regroupement compte, actuellement quatre-vingt-dix-sept organismes membres, organismes familiaux ou organismes à intérêt familial, préoccupés par les questions familiales.

Parmi ces organismes, notons les six actuelles Maisons de Grands-Parents, dites maisons à vocation intergénérationnelle.

Comme vice-président du Conseil d'administration de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke, nous avons eu aussi l'occasion de vous rencontrer à votre bureau de Sherbrooke.

Monsieur le Premier Ministre désigné, nous désirons tout particulièrement attirer votre attention sur les questions suivantes, entre autres, celle d'une politique familiale globale, et celle de la reconnaissance et du soutien par le gouvernement du Québec des organismes communautaires Famille.

Une politique familiale globale a des caractéristiques et des impératifs.

Les caractéristiques d'une politique familiale sont : l'autonomie, l'horizontalité, la verticalité, la subsidiarité.

Autonome, la politique familiale ne relève d'aucune autre mission de l'État. Elle considère le mieux-être des familles comme le grand souci d'un gouvernement.

Horizontale, la politique familiale se préoccupe de tous les aspects de la vie des familles. Elle voit à la coordination de toutes les missions de l'État pour le mieux-être des familles.

Verticale, la politique familiale intègre tous les âges et toutes les étapes de la vie des familles. Elle accompagne les membres des familles de la naissance à l'âge mûr de la sagesse.

Subsidaire, la politique familiale favorise le soutien au rôle parental sans s'y substituer. Elle fournit toute l'aide nécessaire aux parents et aux groupes communautaires qu'ils se sont donnés.

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec vous demande, monsieur le Premier ministre désigné, de maintenir le ministère de la Famille et de l'Enfance, de maintenir et renforcer son autonomie, son horizontalité, sa verticalité, et aussi sa subsidiarité, pour le mieux-être des familles et le signal que vous donnerez à notre société de l'importance de la famille.

Nous vous demandons également que vous confiiez ce Ministère à un ministre senior de votre gouvernement.

Les impératifs d'une politique familiale sont : la nutrition, le vêtement, le logement, la santé, l'éducation et le travail.

Une politique familiale favorise des conditions sociétales où chaque famille et chacun de ses membres puissent jouir dans la dignité de conditions épanouissantes de nutrition, de vêtement, de logement, de santé, d'éducation et de travail.

La reconnaissance et le soutien des organismes communautaires Famille par le gouvernement du Québec est pour notre société un progrès et un acquis que nous devons développer.

En effet, en vertu de cette politique, les organismes communautaires Famille sont maintenant associés pour leur reconnaissance et leur financement au ministère de la Famille et de l'Enfance.

Les organismes nationaux sont rattachés au Ministère depuis le 1er avril 2003, les organismes régionaux et locaux le seront avant le 1er avril 2005.

Nous vous demandons, monsieur le Premier ministre désigné, de maintenir cette politique de reconnaissance et de financement et de la refléter dans le budget de l'État que vous présenterez bientôt.

Nous vous réitérons, monsieur le Premier ministre désigné, l'expression de nos meilleurs sentiments et l'assurance de notre meilleure collaboration au mieux-être des familles.

Le Président
Richard Sarrasin
Membre du Conseil des aînés

Le Directeur général
Yves Lajoie



Je remercie ici tous les collaborateurs du Propos de familles 2003 ainsi que tous ceux et celles qui par leurs activités à travers tout le Québec donneront un sens à cette manifestation collective qu'est la Semaine québécoise des familles. Avec vous, un tel événement contribue à construire une culture de la famille au Québec. En ayant bien en tête que la famille est la source de la vie et en y rendant hommage de multiples façons lors de la Semaine et tout au long de l'année, nous croyons plus que jamais qu'ensemble nous préparons un terrain fertile pour de nombreuses initiatives de soutien.

Bonne Semaine 2003.

André Racine
Président Comité de la Semaine québécoise des familles

L'équilibre famille-travail, une valeur sûre

Avec l'édition 2003 de la Semaine québécoise des familles, notre organisation amorce un nouveau cycle triennal pour ses thématiques.

Notre réflexion s'est d'abord arrêtée à la question centrale de la valeur de la famille dans notre société. Une telle valeur lorsqu'elle est présente dans notre vie, dans notre environnement, s'exprime de diverses façons : petits gestes d'attention, aménagements propices, politiques de service, etc. De fil en aiguille, reliées les unes aux autres, ces diverses actions ou manifestations devraient d'ailleurs s'intégrer dans un terme plus large, celui d'une culture de la famille.

Au cours des trois prochaines années, nous souhaitons que cette idée d'une culture de la famille à promouvoir et à développer dans nos milieux de vie puissent mobiliser tous les membres des familles québécoises. Il nous semble évident que l'expression de cette valorisation, sous de multiples formes, est l'une des conditions préalables au développement d'actions structurantes pour soutenir davantage les familles.

Le présent Propos de familles débute donc sur ce concept d'une culture de la famille.

D'autre part, l'édition 2003 cible une problématique, un champ d'action et un sujet bien d'actualité : l'équilibre famille-travail. Un tel sujet intègre plusieurs dimensions. Il fait appel à nos valeurs personnelles et collectives, aux choix en découlant, à l'ouverture des milieux de travail aux nouvelles réalités sociales, aux changements des rapports homme-femme, aux mesures concrètes pour aider les familles dans leurs divers rôles ainsi qu'à l'action collective et gouvernementale.

Si l'équilibre famille-travail, une valeur sûre! vous est proposé comme thème de cette année, notre slogan Mé-tro, boulot, famille, dodo! est là pour rappeler qu'il s'agit d'un défi quotidien et qu'il est impératif que la famille puisse s'imposer et trouver sa place à l'intérieur de cette course. Faut-il le rappeler, l'humain doit être au cœur des finalités de l'action humaine, même si elle est économique.

La Semaine québécoise des familles du 12 au 18 mai 2003

Comité de la Semaine québécoise des familles
10 888, rue Berri
Montréal (Québec) H3L 2H5



Vox : (1-514) 382-9182
Fax : (1-514) 382-4075

www.sqf.qc.ca
sfq@videotron.ca

Les familles au Québec

L'établissement et le développement d'une politique familiale au Québec amènent souvent les questions suivantes : de quelle famille s'agit-il ? - comment se définit la famille ?

À l'occasion de l'Année internationale de la famille - 1994, les Nations Unies avaient retenu un état de fait basé sur l'une des trois réalités suivantes :

La famille est basée :

- * soit sur le mariage,
- * soit sur la filiation,
- * soit sur l'exercice de l'autorité parentale.

Les Nations Unies tenaient ainsi compte des pratiques :

* de beaucoup de chrétiens qui croient que la famille commence dès le mariage avant même la venue de l'enfant;

* des législations qui marquent le début de la famille à la naissance de l'enfant;

* du monde de l'Islam où la notion de l'adoption n'existe pas, mais où on considère l'exercice de l'autorité parentale.

Au Québec, dans les temps actuels, plusieurs types de familles sont pris en compte.

Aussi, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec portera un regard sur quatre types de famille lors des quatre prochains déjeuners-croissants :

- * les familles hétéroparentales : le mercredi 15 janvier 2003
- * les familles monoparentales : le mercredi 19 février 2003
- * les familles recomposées : le mercredi 19 mars 2003
- * les familles homoparentales : le mercredi 16 avril 2003.

Les familles hétéroparentales

La rencontre du 15 janvier 2003

Rendez-vous Croissance du couple est un organisme sans but lucratif qui vise la croissance du couple et des personnes qui le composent en leur proposant :

- de vouloir constamment améliorer la manière de vivre,
- de faire le point, - de devenir conscient de soi,
- de découvrir les ressources, les points forts, les difficultés et les besoins,
- de découvrir des modes de communication.

Madeleine et Jacques Guilbault nous feront une présentation personnelle référant à leurs origines, leur éducation et leur engagement.

Ils nous entretiendront de la vie de couple et de l'arrivée des enfants.

Ils aborderont le choix des carrières mettant en balance la qualité de vie en regard de l'avoir matériel, les rôles respectifs et les responsabilités partagées, les liens avec les familles d'origine - les grands-parents.

Ils traiteront de la croissance du couple : une histoire d'amour qui s'entretient, un partage et un engagement.

Ils nous présenteront l'organisme *Rendez-vous Croissance du couple* et les thèmes qu'il aborde :

* la place du Je dans le couple, la communication, l'accueil des différences, la négociation, ainsi que leurs répercussions dans le vécu du couple et de la famille.

Enfin, ils témoigneront de leur famille d'aujourd'hui, des relations avec les enfants et les petits-enfants, de leurs engagements à *Rendez-vous Croissance du couple* et au Service de préparation au mariage.

Les familles hétéroparentales

Dans le cadre d'une réflexion sur les différents types de familles actuellement présents au Québec, il nous fait plaisir de témoigner sur notre expérience comme famille hétéro-parentale, sur notre vécu comme couple, comme famille et sur nos engagements surtout à *Rendez-Vous, croissance du couple*.

Tous deux issus de familles nombreuses et de milieu rural, situé au Nord de Montréal, nous avons fréquenté l'école de rang, collège et couvent dirigés par des religieux. Nous avons



Monsieur Jacques Guilbault et Madame Madeleine Guilbault Couple président - *Rendez-vous Croissance du couple*

étudié et ensuite oeuvré dans le domaine de l'enseignement, comme femme pendant sept ans au niveau primaire en 2e année et comme homme au niveau secondaire.

Pendant les cinq années de fréquentations, déjà nous étions engagés dans notre milieu respectif. Mariés en 1969, nous avons vécu les trois premières années de mariage sans enfant, temps pendant lequel nous avons appris à mieux nous connaître et ainsi mieux s'ajuster comme couple. Disons ici que nous avons profité de ces années pour vivre notre relation dans l'aisance financière et les nombreuses expériences qu'aujourd'hui les couples vivent pendant la cohabitation avant le mariage.

Un couple qui choisit d'avoir des enfants doit accepter de se faire déranger par leur arrivée.

La venue de notre premier fils, auquel se sont ajoutés deux autres enfants quelques années plus tard, a modifié notre mode de vie. Nous avons choisi et négocié d'accorder plus d'importance à l'être qu'à l'avoir, c'est donc à partir de ce moment-là que madame est restée à la maison et ainsi donner aux enfants une présence pour les besoins primaires des petits.

De nos jours les couples sont sollicités pour une consommation à outrance. La publicité offre le bien-être, le confort et démontre que le bonheur est dans les choses matérielles que

l'on possède et que l'on étale pour épater la galerie... Sommes-nous plus heureux ? Bien des gens optent pour la simplicité volontaire. La société a tellement soif de vivre des valeurs d'échange, d'écoute, on l'entend chez les jeunes qui souhaitent que leurs parents restent ensemble en famille et qu'ils soient présents à eux. Moins de jouets ou d'artificiel mais plus de présence !

Même si tous deux issus du même genre de famille, notre éducation respective a été différente. Nous avons trempé comme deux cornichons dans une saumure différente pendant plus de 20 ans et cela a joué dans notre relation de couple et de parents. Face à l'éducation de nos enfants, par exemple, notre vie au quotidien a nécessité des ajustements fréquents car nos perceptions et nos attentes différaient. C'est ça qui se passe chez les couples. De plus, les responsabilités et les rôles doivent être bien définies. Dans le foyer, il faut partager constamment les tâches selon nos forces et nos fragilités. Le respect de l'autre est essentiel et primordial pour une vie de famille agréable et fonctionnelle.

Nous avons choisi également de nous engager socialement en égard de l'âge des enfants : tout d'abord en Pastorale des baptêmes, comités d'écoles, comités de parents, Scouts accompagnements aux activités et cours des enfants. Ces engagements nous ont amenés à cheminer comme couple et parents, et de ce fait notre présence encourageait nos enfants dans leurs prouesses et leurs expériences personnelles.

Un proverbe africain dit : « Ça prend tout un village pour faire d'un enfant une personne responsable ». Pour nos enfants québécois, les deux parents, père et mère sont faits pour apporter et présenter une vie équilibrée à leurs enfants. Ces derniers ont autant besoin de la mère que du père, il y a des périodes de leur vie où le rôle de la mère est fondamental (de zéro à deux environ). Plus tard les enfants ont besoin de la présence du père, surtout les garçons qui ont besoin de modèles masculins pour leur développement. Les garçons vivent une détresse actuellement, ils sont découragés face à l'avenir. Le modèle masculin manque aux adolescents qui ne trouvent plus l'image d'un père présent dans leur vie quotidienne. Oui le couple hétéro – parental est souhaitable aux enfants d'aujourd'hui qui formeront les adultes de demain.

Ce qui fait la force d'une société c'est la famille. Il y a plein de conflits, de problèmes dans une vie familiale. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Arrêtons-nous à un Extrait des Cours et Conférences, Semaines Sociales du Canada, IVe session - Montréal 1923. « ... on n'a pas à se demander si la famille contemporaine est malade, si elle ne tue point la société. C'est le cri de tous ceux qui pensent, c'est une évidence pour tous ceux qui voient... » (R.P.Rodrigue Villeneuve, O.M.I.) « ... presque toujours nous apparaît la crise de la famille, c'est-à-dire sa désorganisation, le mépris, par l'État ou les individus, de ses lois constitutives, de son rôle et de ses devoirs fondamentaux... » (R. P. Archambault, S.J.)

C'est encore d'actualité, la famille se questionne constamment, il y a sans cesse un bouillonnement social. Nos enfants ne sont pas moins bons que nous à leur âge. « Plus ça change, plus c'est pareil ! » Pour nous lors de nos fréquentations, il était impensable de vivre la cohabitation, maintenant un couple, bien avant de penser mariage, va cohabiter ensemble. Le jeune homme et la jeune fille expérimentent la vie à deux en partageant le quotidien. Deux questions sont importantes à ce stade-ci : Comment apprendre à vivre notre quotidien ? Comment apprendre à se chicaner sans se blesser moralement et

même physiquement, ça arrive aussi dans certains cas. L'important est de savoir accueillir nos différences comme homme et comme femme et comment gérer nos différences.

En 1976, après sept ans de mariage, nous avons vécu l'expérience de Rendez-Vous, croissance du couple. Nous avons profité de ce service en y découvrant la place du « JE » au cœur du NOUS, en prenant conscience de nos différences et à bâtir avec elles. Un homme est différent d'une femme, vous saviez ? Un homme ne peut faire la vaisselle comme une femme, vous saviez ? Un homme ne peut faire cuire un oeuf comme une femme... un homme a besoin d'un auditoire pour s'exprimer, quant à la femme elle est plus verbo – moteur dans un petit groupe intime, en intimité un homme a de la difficulté à exprimer ses sentiments, ça demande un effort au quotidien. Une autre grande différence entre l'homme et la femme : lui a besoin d'admiration et elle de présence. Voilà pourquoi la communication ouverte et dynamique est si importante dans une relation. La négociation gagnant - gagnant, point fort de la session de Rendez-Vous, croissance du couple, nous a toujours accompagnés depuis. Nos enfants ont appris par notre exemple de communication et surtout par la négociation que l'on doit pratiquer avec tout ce qui se passe dans une famille.

À Rendez-Vous, on parle de croissance, dans la vie on grandit, on change, dans un couple, on grandit, on change. Déjà j'aimais l'ail mais maintenant je ne l'aime plus, je ne la digère plus ; j'appréciais telle caresse mais maintenant j'ai changé. Il faut sans cesse nous ajuster aux changements dans notre vie à deux. Une histoire d'amour, ça s'entretient, comme pour une voiture. Les changements d'huile, la rotation des pneus, le changement de pneus pour l'hiver, tout cela pour que ça fonctionne bien et que ça réponde à nos besoins de transport. Eh bien, pour un couple c'est la même chose, il faut planifier du temps et investir des énergies pour un épanouissement mutuel. Les deux personnes vont ainsi rayonner la joie de vivre à deux dans leur milieu.

Aller chercher des outils pour être bien ensemble, aller faire le point dans notre vie en général et au point de vue sexuel, prendre un temps de réflexion personnelle et à deux afin d'améliorer la relation, être encore mieux avec l'autre, c'est ce que Rendez-vous, croissance du couple nous a permis de vivre. En tant que personne, nul n'est parfait, il faut se pardonner à soi-même ses manques et ses fragilités, ceci aidera à pardonner à l'autre. Nous ne sommes pas méchants mais maladroits dans nos relations. Les couples ont tous des difficultés mais ne sont pas tous EN difficulté. Il importe de s'entourer de gens nourissants et re - sourçants qui apporteront un élément de solidarité encourageant dans les moments plus difficiles.

Pour terminer comme nous sommes des amants du jardinage, nous soulignons que le grand devoir des couples dans la société est de semer l'amour et le bonheur partout où ils sont, en commençant par leur foyer avec les enfants.

En conclusion :

*La jeunesse est insolente, turbulente,
Mais souvenez-vous
Vous, les gens devenus sages,
Qu'à notre âge vous étiez comme nous,
Tout comme nous, pressés de vivre
Et de suivre le chemin de vos joies.
Alors pourquoi jeter la pierre ?
Laissez faire,
Tout ça se calmera... !*

(Charles Aznavour, et il chante encore...)

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/guilbault.html 

Présentation de Rendez-vous Croissance du couple

Un premier Rendez-vous : Un rendez-vous avec toi

Pour des couples comme le vôtre qui veulent améliorer leur vie à deux, mieux vivre leur intimité, apprendre à mieux communiquer entre eux et faire grandir leur amour.

Apprendre à vivre avec nos différences et en apprécier toute la richesse pour notre couple.

Les principaux thèmes

L'estime de soi : prendre conscience que chacun a ses richesses et ses possibilités, réaliser que chacun porte en lui tout ce qu'il faut pour réussir.

La communication : évaluer sa façon de communiquer et en expérimenter de nouvelles, apprendre à exprimer ses besoins.

Le sens de notre relation toi et moi : mieux saisir ce que nous voulons réussir ensemble comme couple.

L'intimité dans notre couple : prendre conscience que c'est dans les moments d'intimité que chacun peut devenir l'un pour l'autre source de croissance, de changement et de créativité.

La sexualité, lieu privilégié d'intimité : faire le point sur la façon qu'est vécue la sexualité dans mon couple et de réaliser les changements possibles.

La négociation : réaliser qu'il est possible de négocier dans le respect et l'autonomie de chacun sans perdre son espace ni enlever celui de l'autre.

Un deuxième Rendez-vous : Va plus loin

Pour des couples qui ont vécu la 1ère session et qui veulent poursuivre leur cheminement.

Découvrir toute la richesse de ma vie de couple.

Les principaux thèmes

Mon bagage personnel : prendre conscience que chacun apporte avec lui dans son couple une valise bien remplie de tout ce qu'il a accumulé depuis sa naissance.

Les valeurs qui me guident : réaliser comment mes valeurs et celles de mon conjoint influencent notre vie de couple et nos actions.

La communication authentique: reconnaître qu'une communication vraie et sans masque peut être dynamique et enrichissante pour mon couple.

Une vie amoureuse pleine de tendresse : découvrir toutes les possibilités et les richesses qu'offre la tendresse dans ma vie de couple.

L'engagement et la réalisation de soi : reconnaître tout le sens de mon engagement, celui de mon couple et du rayonnement qu'il suscite.

Un troisième Rendez-vous : La relation amoureuse

Pour des couples qui ont vécu la 1ère session et qui poursuivent activement leur cheminement.

Reconnaître toute l'importance du respect, de l'intimité, de la maturité et de l'écoute pour une relation amoureuse harmonieuse

Les principaux thèmes

Mon être : se sensibiliser à la notion d'équilibre, reconnaître ses besoins et ses réalisations.

La recherche de nos différences : reconnaître les forces différentes de l'un et l'autre, réaliser que ces différences colorent la relation amoureuse.

La tendresse : réaliser qu'une tendresse vivante et dynamique nourrit la qualité de la relation amoureuse.

La sexualité : prendre conscience des conditions favorisant l'épanouissement de la sexualité.

La communication : reconnaître ses manières de communiquer afin de transformer des demandes ambiguës en demandes ouvertes.

La maturité : reconnaître la présence de la maturité chez soi et dans son couple ; identifier les facteurs qui contribuent au développement de la maturité.

La spiritualité : découvrir que notre forme de spiritualité oriente les actions au quotidien.

RENDEZ-VOUS, c'est une session de fin de semaine, un temps d'arrêt, qui permet à chacun de faire le point sur sa vie personnelle et sur sa vie de couple: "Apprendre à vivre avec nos différences et en apprécier toute la richesse avec ce que je suis, avec ce que tu es dans une relation basée sur la communication, l'intimité, l'autonomie et la négociation pour une meilleure harmonie dans notre couple" Voilà ce qu'offre la session de Rendez-Vous.

Un couple et une personne spécialisée en relation d'aide assurent l'animation de cette fin de semaine. Ces personnes ont toutes reçu une préparation appropriée.

Conscient que la vie de couple est une expérience bien personnelle, RENDEZ-VOUS vous offre un environnement, une présence, des moyens pour favoriser une RÉFLEXION personnelle et un PARTAGE entre conjoints dans un climat de confiance.

La fin de semaine se vit entre vous deux, en toute intimité, à votre rythme. Personne n'est obligé de parler devant le groupe.

Plus de 23,000 couples de tous les âges ont vécu une session de Rendez-Vous depuis ses 29 ans d'existence et la très très grande majorité d'entre eux se sont dits heureux d'avoir pu en bénéficier.



Rendez-vous Croissance du couple Inc.
Conseil provincial
175, rue d'Argenson
Montréal (Québec) H1B 1G9
M. Jean-Jacques Plouffe
Secrétaire Trésorier exécutif

Vox : (1-514) 645-2915
Fax : (1-514) 645-2638
www.rvcouple.org/
rvcouple@sympatico.ca

Les familles monoparentales

La rencontre du 19 février 2003

La Petite Maison de la Miséricorde

Madame Nicole Foisy
Intervenante
La Petite Maison de la Miséricorde

Madame Nicole Foisy est intervenante depuis quinze (15) ans à la La Petite Maison de la Miséricorde.

Elle nous parlera des services offerts par cet organisme qui accueille des femmes, cheffes de familles monoparentales et leurs enfants.

Elle nous entretiendra également de l'histoire de la Maison.

La Petite Maison de la Miséricorde

Vers les années 1975, lors de visites à domicile comme employée au Service Externe du Centre Rosalie-Jetté, Sœur Manon Bisailon, sm. constata dans quel désarroi une mère célibataire et son enfant sont projetés lorsque le conjoint décide de les renvoyer ou encore lorsque la jeune femme désire s'éloigner d'une situation dont elle souffre. À ce moment, aucune des ressources qui existaient ne pouvait répondre au besoin primordial d'une mère et de son enfant sur le pavé : l'abri. C'est ainsi que se lit la genèse du foyer-dépannage mère-enfant(s).

Devant l'ampleur du projet, Sœur Manon réalise qu'elle devra s'associer des compagnes; elle trouve une réponse empressée chez Sœurs Carmen Martineau et Jeannette Gauthier.

Après une année de réflexion priante, Manon, Carmen et Jeannette proposent la mise sur pied d'une ressource qui pourrait dépanner une mère et son (ses) enfant(s) qui, pour de multiples raisons, se retrouvent soudainement sur le pavé, dépourvus de tout moyen. Un projet dans ce sens a été soumis au Conseil Général des Sœurs de Miséricorde, en août 1976, pour étude et approbation.

En février 1977, le local, situé au sous-sol d'une résidence communautaire est accueillant dans sa toilette toute fraîche et empreinte de simplicité. Il est alors décidé que le local soit identifié comme « LA PETITE MAISON DE LA MISÉRICORDE ». Son qualificatif « Petite Maison » lui vient du fait de l'exiguïté du local assigné à une activité apostolique, tandis que les mots « de la Miséricorde » veulent signifier l'esprit qui doit y régner.

Le 1er mars 1977 est le jour choisi pour l'ouverture officielle de La Petite Maison. À cette occasion, nous introduisons un crucifix, une plaquette représentant Mère de la Nativité, notre fondatrice, ainsi que l'une de ses sentences : « Dieu m'a confié l'entreprise; à Lui d'en assurer le succès ». Cette cérémonie très simple qui dépeint le climat que l'on veut établir dans la maison nous signale que nous sommes engagées à la suite de Jésus-Christ, dans les rangs de notre fondatrice. Aussi, dans un esprit d'accueil, il est décidé que les mamans qui viendront à La Petite Maison seront appelées « amies » et considérées comme telles.

L'accroissement constant du nombre d'amies qui fréquentent La Petite Maison rend rapidement le local inadéquat au service qu'il veut rendre. Il nous faut donc nous agrandir. La communauté qui loue l'étage supérieur parce que communiant au projet accepte un déménagement qui favorise l'extension de l'œuvre. C'est ainsi qu'en février 1980, nous occupons toute la maison. Ce pas en avant permet la mise sur pied d'un nouveau service dit « La Rosée », qui se veut Centre de Jour pour les enfants des mères célibataires. Il sera installé dans les locaux



Mme Nicole Foisy - Intervenante
La Petite Maison de la Miséricorde

Mme Marie-Josée Frechette - Mère d'un petit garçon de 14 mois
Mère à plein temps au quotidien

Mme Virginie Gierzod - Mère d'un petit garçon de 4 ans
Secrétaire-réceptionniste - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

qui abritaient jusqu'alors le service du foyer-dépannage, tandis que celui-ci sera localisé aux étages supérieurs.

Également, notre souci de voir une continuité dans la relation que nous créons avec nos amies en dépannage nous amène à mettre sur pied de nouveaux services adaptés aux besoins qui se manifestent. Modestement d'abord, puis de plus en plus systématiquement, nous avons organisé un programme de formation comprenant diverses activités : cours, sessions (portant sur les sujets les plus variés, des relations humaines à l'artisanat par exemple), loisirs, sorties culturelles, pastorale, etc. De même, pour ne pas perdre de vue certaines de nos amies qui ne peuvent pas toujours se déplacer pour venir nous rencontrer, nous avons réalisé un petit service de visites externes, ce qui nous permet d'aller rencontrer une maman et son enfant « sur leur propre terrain ». Celles de nos amies qui veulent venir nous visiter sont aussi toujours les bienvenues, et cette « Halte-Amitié » donne lieu à des échanges toujours intéressants, autour d'une tasse de café...

L'augmentation des services, passés et à venir, offerts par La Petite Maison de la Miséricorde a commandé, assez rapidement, l'installation d'un secrétariat qui emploie une personne à plein temps. À ce propos, nous comptons, parmi les membres de notre personnel, des laïcs engagés, et qui communient à notre objectif et à nos priorités.

Le 8 mai 1982, La Petite Maison de la Miséricorde invite ses ami(es) et célèbre en grand son cinquième anniversaire de fondation. Mais au cœur même de cet anniversaire, où cinq ans d'évolution constante sont soulignés, surgit le questionnement.

Toujours à cause d'un manque d'espace, le rythme de croisière de l'œuvre est par trop ralenti et des démarches doivent être entreprises sans tarder pour remédier à cette situation. La Petite Maison peut compter heureusement sur le soutien du Conseil d'Administration de la Fondation qui accorde rapidement la permission d'acheter un bâtiment faisant face au 4400 Saint-Hubert et grâce auquel nous pourrions restructurer nos services et offrir davantage aux mères célibataires et à leurs enfants qui demeurent au centre de nos Préoccupations priantes.

L'achat d'une nouvelle maison stimule naturellement nos créativité et notre désir de faire toujours mieux. Aussi, des travaux de complète rénovation sont entrepris, travaux qui dureront près d'un an. Beaucoup d'argent et un nombre incalculable d'efforts ont été investis dans ce travail, et le 9 janvier 1985 nous prenons possession des locaux du 4401 Saint-Hubert.

En cette journée, dynamisme et enthousiasme étaient à leur comble : Le Centre de jour « La Rosée » avait enfin l'espace nécessaire pour accueillir des enfants de tous âges, le dépannage devenait enfin fonctionnel et à la fois reposant; trois petits logements « supervisés » pourraient accommoder nos amies. Au 4400, le secrétariat et les locaux administratifs pourraient enfin s'étendre un peu, et la Halte-Amitié prendrait son essor sans cette fois déranger personne. Un rêve enfin se réalisait. Trop beau, peut-être?

En cet hiver très froid de 1985, une vague d'incendies afflige les habitants du Plateau Mont-Royal. De cette vague, nous serons victimes. Deux jours après notre installation, ce travail acharné de toute une année s'envolera à la fois dans la fumée et avec l'eau des boyaux actionnés par les pompiers. Les dommages sont considérables, la maison n'est plus habitable. Notre seul soulagement : il n'y a pas eu de victimes.

En catastrophe, nous fermons la maison qui, malgré la ruine, devient une proie bien tentante pour les voleurs. Tout ce qui peut être récupéré de petits objets traversera la rue pour revenir occuper garage et sous-sol du 4400 Saint-Hubert. Les plus gros morceaux partiront pour la Maison Mère.

À peine réglés les détails de cette tragédie en survient une autre : au 4400, les locaux sont inondés en raison d'une défaillance de la tuyauterie. La Petite Maison se retrouve sans local, et doit interrompre ses services, sauf celui de la garderie qui s'installera temporairement chez nos voisins les Pères du Très-Saint-Sacrement.

Entre temps un grand ménage s'impose et le personnel de La Petite Maison profite de ce temps mort pour réfléchir, faire le point et s'orienter autrement: La Petite Maison rouvrira, mais les différents services devront se contenter d'un espace réduit... du moins jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à la future organisation de la maison.

Cette décision ne se fera pas attendre; les murs de la maison du 4401 ont tenu le coup, ce qui nous décide à rebâtir sur ces mêmes fondations. L'intérieur est complètement repensé: à l'étage sera resituée le Centre de Jour « La Rosée », tandis que la Halte-Amitié et le dépannage se logeront respectivement aux 2e et 3e étages. Quelques bureaux et un espace de repos pour le personnel seront également prévus dans ces nouveaux plans.

Ces travaux mettront du temps à se concrétiser : ce n'est en effet qu'en mai 1987 que La Petite Maison de la Miséricorde, « version 4401 Saint-Hubert », est à nouveau fonctionnelle, et il faut attendre à l'automne suivant pour voir se terminer les quelques rénovations qui feront de la maison du 4400 Saint-Hubert le lieu où seront concentrés, avec l'administration, les locaux d'activités et de cours offerts aux bénéficiaires de La Petite Maison.

Les années qui suivront n'apporteront que peu de changement au fonctionnement de La Petite Maison, qui demeurera toutefois attentive aux besoins manifestés par les mères et les enfants qui la fréquentent. Ces temps seront marqués, entre autres, par une réflexion de plus en plus structurée sur le milieu et sur les services qui y sont offerts, ce qui permettra une ouverture sur d'autres réseaux d'aide pour les mères célibataires et leurs enfants, en plus d'une concertation bénéfique quant aux meilleures formes de soutien à leur apporter.

Ainsi, après de longues et priantes réflexions, La Petite Maison, dûment appuyée par son Conseil d'Administration, décida au début de l'année 1990 de suspendre indéfiniment le dépannage, premier-né parmi tous ses services; cette décision, motivée par l'émergence d'autres services semblables dans la région métropolitaine, devint effective le 1er avril 1990. De nouveaux moyens d'accompagnement aux familles furent ensuite mis en œuvre, notamment en externe, par la mise sur pied de ce nouveau mode de fonctionnement, La Petite Maison a voulu assurer un soutien plus régulier et mieux adapté aux mères et à leurs enfants. Le local laissé vacant par la fermeture du dépannage sera mis à la disposition du personnel d'accompagnement. A la même période, le service Mono-Loge (soutien aux femmes chefs de familles monoparentales dans leur recherche (le logement), indépendant de La Petite Maison mais soutenu par le même Conseil d'Administration, s'installera dans une des pièces du 4402 rue Saint-Hubert.

Les activités de formation, de pastorale, de loisirs se poursuivent pendant ce temps, et se définissent, elles aussi, en fonction des besoins exprimés par ceux et celles qui en bénéficient. La nouveauté à ce chapitre, c'est qu'en plusieurs occasions différentes, ce sont des mères célibataires de La Petite Maison qui ont monté et animé une activité pour leurs compagnes ou pour leurs enfants : marionnettes, chorale, artisanat pour enfants, théâtre... L'expérience, fort concluante, se poursuivra sans doute!

Le printemps de 1992 donne lieu à de grandes réjouissances : La Petite Maison de la Miséricorde a 15 ans! Depuis quinze ans, « Sur les pas de Rosalie », La Petite Maison accueille, reconforte, soutient et accompagne les femmes et les enfants qui lui sont envoyés de partout! La fête, soulignée par deux journées de célébrations, trouve son apogée lors de la visite fort appréciée de Son Excellence Monseigneur Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, qui se prête avec une grande simplicité à notre action de grâce.

Depuis quelques années déjà, l'expérience est tentée de fermer complètement la maison pendant tout le mois de juillet, autant pour permettre un « grand ménage » que pour octroyer au personnel salarié les journées de vacances auquel il a droit. Les mères et les enfants ne sont pas pour autant laissés à eux-mêmes : plusieurs d'entre eux prennent part à des camps familiaux, de nombreuses activités et sorties leur sont proposées, et enfin, un certain nombre de ressources leur sont données en référence pour les cas d'urgence.

Profitant justement de ce répit, à l'été 1992, les services administratifs de la Petite Maison traversent la rue et s'installent au 2e étage du 4401, dans une salle autrefois occupée par La Rosée. Ce nouvel aménagement permet une meilleure communication et coordination entre l'administration et les différents services.

Pendant ce temps, une Halte-Garderie s'installe dans les anciens locaux de l'administration, au 4400 Saint-Hubert. Cette ressource desservira surtout les mères qui fréquentent les ateliers de formation au 4402 Saint-Hubert. Ces deux services pour les mères et les enfants étant maintenant situés sous le même toit, on réduit ainsi les risques d'accidents qui découlaient des fréquentes traversées du personnel, des mères et des enfants entre les deux bâtisses situées de part et d'autre de la rue Saint-Hubert.

L'automne 1992 voit enfin naître le Comité consultatif de la Petite Maison de la Miséricorde, mis sur pied pour répondre à un désir du chapitre général des Sœurs de Miséricorde, en juin 1991. On souhaitait, par ce nouveau comité, voir de plus en plus de laïcs s'intéresser aux œuvres de la communauté, tant à ce qui a trait à leur animation qu'à leur administration et leur financement.



Ce comité au rôle « consultatif » se penchera au cours des années sur différents projets et leur apportera son soutien. Entre autres y sera longuement étudiée toute la question du service rendu par La Rosée, malgré les contraintes de plus en plus nombreuses des régies municipale et provinciale en matière de services à la petite enfance. D'ailleurs, dès l'automne 1992, un programme éducatif est mis en place au centre de jour pour mieux servir la clientèle des enfants réguliers.

En septembre 1993, c'est au tour de la Halte-Garderie de changer d'emplacement, pour s'installer dans les locaux occupés jusque-là par la Halte-Amitié, laquelle se déménage au 3^e étage du 4401 Saint-Hubert. Pendant ce temps, les lieux laissés libres au 4400 de la rue Saint-Hubert sont convoités par une corporation sans but lucratif « La Maison de la Fierté » qui veut y installer une ressource de soutien pour des jeunes adultes en difficulté d'intégration sociale. Des pourparlers sont engagés et, après approbation du Conseil général, M. Lacerte, administrateur de cette corporation, signe un bail de location et emménage dans ce local en juillet 1994. Le 4402 Saint-Hubert, logement d'origine de La Petite Maison de la Miséricorde, n'est pas visé par ce bail, et on y conserve les installations nécessaires à certaines activités de formation ainsi qu'une grande salle de réunion utilisée assez régulièrement.

L'année 1997 est marquée de plusieurs événements, notamment par la fermeture de la Halte-Garderie, et le retour du service de Halte-Amitié dans son ancien emplacement, au 2^e étage. Mais c'est surtout la célébration du 26^e anniversaire de fondation qui retient l'attention.

Dans une grande simplicité, nous soulignons l'événement à la fin août par une fête qui réunit, à l'extérieur, les mères et les enfants, les membres du personnel, présents et anciens, les membres du Conseil général et de nombreux amis de la maison.

Peu de temps après, il nous faut faire le sacrifice de la maison de fondation. Le projet de M. Lacerte, mis en veilleuse pour des raisons familiales, laisse libres les deux étages du 4400 Saint-Hubert. C'est alors qu'une autre jeune famille s'intéresse à la maison, incluant le 4402. Le Conseil général accepte donc d'en faire la vente en 1998. Nous devons, à ce moment, réaménager le 3^e étage de nos locaux du 4401 Saint-Hubert pour compenser la perte de la grande salle de réunion que nous avons conservée dans notre ancienne maison.

Nous profitons de l'occasion pour rediviser l'espace utilisé par les services administratifs de La Petite Maison. Ce réaménagement permettra l'essai d'un nouveau service, indépendant mais tout de même associé à La Petite Maison - Solidarité inter-familles. La personne en charge occupera temporairement un local adjacent au secrétariat de La Petite Maison.

La suite? Nous l'écrivons quotidiennement, par l'accueil et le dévouement du personnel, laïc ou religieux, salarié ou bénévole. Les défis ne manquent pas, les appels non plus. Et surtout, le nombre grandissant de nos ami(es) témoigne à quel point nous avons raison de croire en l'amour et en la bienveillance du Dieu de miséricorde, faisant route avec nous.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions72/foisy.html

La Petite Maison de la Miséricorde

Organisme communautaire pour femmes cheffes de familles monoparentales

Une petite maison

Une grande famille...

Le projet de La Petite Maison de la Miséricorde est né du souci des Soeurs de Miséricorde de venir en aide à la Femme, cheffe de famille monoparentale, et cela, en fidèle continuité avec la mission de leur Fondatrice, Rosalie Cadron-Jetté.

Depuis sa fondation, en 1977, La Petite Maison de la Miséricorde accorde une grande place à l'accueil inconditionnel, au respect, à l'entraide et à la confidentialité.

Fidèle à sa mission et ouverte aux nouveaux besoins, La Petite Maison de la Miséricorde est un milieu de vie, un lieu d'échange, d'entraide et d'apprentissage pour les femmes qui vivent seules avec leurs enfants.

Services offerts

Service d'accompagnement à la famille.

Centre de jour « Halte-Amitié » où il y a toujours une personne pour accueillir femmes et enfants.

Écoute téléphonique.

Ateliers de création, de croissance personnelle et sociale et de cheminement spirituel.

Activités sociales, culturelles et festives.

Garderie et halte-garderie pour enfants de 2 mois à 5 ans.

Horaire

* Accompagnement à la famille - grille horaire variable

* « Halte-Amitié » - lundi et mardi de 13h00 à 16h00
mercredi au vendredi de 9h00 à 16h00

* Écoute téléphonique - du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

* Ateliers de formation - grille horaire variable
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

* La Rosette (halte-garderie) - du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

* La Rosée (garderie) - du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

Volet bénévolat

Soutien auprès des familles :

Certaines mères ont besoin d'une personne de confiance pour échanger et être écoutées, pour faire une sortie ou simplement pour se permettre un moment de répit.

Choisissez de devenir personne bénévole auprès de toutes ces femmes, cheffes de familles monoparentales et leur-s enfant-s.

Nom ...

Adresse...

Ville Code postal

Téléphone (résidence) ()

Téléphone (bureau) ()

Imprimer, puis compléter ce coupon et nous le retourner.

Volet financement

Vous manquez de temps ??

Laissez parler votre cœur !!!

Merci pour le don que vous pouvez nous faire parvenir.

Celui-ci nous permettra de poursuivre notre mission auprès de nos familles ...

Un reçu de charité vous sera émis pour tout don excédant 10,00\$.



La Petite Maison de la Miséricorde
4401, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2J 2X1

À deux pas du métro Mont-Royal

Vox : (1-514) 526-2639

Fax : (1-514) 526-5954

www.familis.org/riopfq/membres/pmmisericorde.html

petitemaison@aei.ca

Une mère à plein temps au quotidien

Madame Marie-Josée Fréchette
Mère d'un petit garçon de quatorze (14) mois
Mère à plein temps au quotidien

Une mère à temps plein au quotidien

Madame Marie-Josée Fréchette est mère d'un petit garçon de quatorze mois et vit de la Sécurité du revenu du Québec.

Elle participe à un projet pour les femmes, cheffes de familles monoparentales.

Elle est aussi étudiante à temps partiel.

Marie-Josée nous parlera de ce que vit une mère à temps plein au quotidien.

Mon nom est Marie-Josée, j'ai un garçon de quinze mois, le père vit dans son pays, alors depuis ma grossesse je suis seule.

Je suis en attente d'une garderie. C'est long car j'ai mon fils 24 heures sur 24, je n'ai pas de répit, sauf pour des obligations, mes parents gardent Louis.

Des temps libres, j'en ai pas. Le seul temps est lorsque Louis dort mais souvent je suis fatiguée de ma journée. Je dois ramasser les jouets.

J'ai le choix de faire la vaisselle, prendre ma douche ou un bain, lire un livre, planifier ma journée de demain : C'est loin d'être des loisirs.

Les journées sont difficiles car Louis ne marche pas encore et ce n'est pas un petit garçon qui joue seul. Pendant les siestes c'est le seul temps où j'en profite pour m'avancer pour les repas.

Ceci est mon rôle de mère mais mon rôle de femme en prend un coup; disons que je passe complètement en dernier. Chose qui est tout naturel pour vous, mais qui est un luxe pour moi (soins corporels, achats de vêtements, ... sorties).

Je vis de gros bouleversements personnels au niveau de mon travail et je veux retourner aux études, changer de branche, mais je dois attendre pour des raisons que je vous ai nommées auparavant.

J'ai 31 ans et j'ai toujours su que je voulais avoir des enfants. Je ne regrette rien et j'aime mon fils. C'est l'une des plus belles réalisations de ma vie. J'ai un bébé en santé et ma grossesse fut de beaux moments.

De nos jours, que l'on soit seul ou en couple, être parent n'est pas facile dans la société où l'on vit. Merci.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/frechette.html

La conciliation famille - travail

Madame Virginie Gierzod
Mère d'un petit garçon de 4 ans
Secrétaire-réceptionniste
Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

La conciliation travail - famille

Madame Virginie Gierzod est mère d'un petit garçon de quatre (4) ans et travaille au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, dans le cadre d'un programme subventionné par Emploi Québec.

Virginie, qui a déjà vécu pendant trois ans sur la Sécurité du revenu du Québec, nous parlera de la conciliation travail / famille, de ses avantages et de ses inconvénients.

Mon nom est Virginie, j'ai un fils de quatre ans et je travaille présentement comme secrétaire -réceptionniste au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, travail subventionné par Emploi-Québec, donc un contrat.

Moi je pense que l'avantage principal est l'autonomie financière : ne plus avoir de chèques d'aide sociale.

J'ai plus d'argent et je peux donc moins me priver (notamment sur la nourriture).

Le travail permet de mieux m'organiser et de planifier mon emploi du temps (horaires stables).

Je rencontre du monde et je suis moins isolée.

Quant à mon fils, il devient plus autonome et je trouve qu'il évolue plus en étant avec d'autres enfants.

Souvent c'est surtout le rush car je n'arrête jamais de travailler : je continue à la maison le soir.

Je trouve que j'ai moins de temps pour les loisirs avec mon enfant car je dois m'occuper de l'entretien ménager les fins de semaine, je dois ranger et nettoyer ce que je n'ai pas pu faire la semaine.

De plus je dois faire l'épicerie avec mon fils, chose qui n'est pas toujours facile, car il m'achèterai le magasin en entier!

Pour ce qui est des rendez-vous chez le médecin, je m'arrange pour les prendre en fin de journée afin de ne pas trop manquer à mon ouvrage; ce qui fait des fois de longues journées.

Malheureusement, ce ne sont pas tous les employeurs qui acceptent plusieurs absences.

J'ai la chance, ici au Regroupement, d'être comprise à ce sujet car un enfant ça engendre souvent des imprévus.

Le transport n'est pas chose facile car je dois faire un détour pour amener et aller chercher mon enfant à la garderie.

Le fait de devoir rechercher du travail me stresse beaucoup car je ne peux pas me concentrer seulement sur cela, j'ai aussi beaucoup d'autres obligations ainsi que les imprévus de la vie.

L'idéal pour moi, et je pense pour beaucoup d'autres mères aussi qu'elles soient monoparentales ou en couple, serait la semaine de quatre jours, juste pour souffler un peu!

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/gierzod.html

Témoignage d'une mère de la Petite Maison de la Miséricorde

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais vous parler de « ma » Petite Maison de la Miséricorde. Je fréquente la Petite Maison depuis bientôt 3 ans, et je n'ai que de bonnes choses à dire.

Il y a à peine une semaine, j'ai perdu mon emploi. Mon premier réflexe, ce jour-là, a été de me précipiter à la Petite Maison pour y trouver du réconfort. Et j'ai été servie.

J'ai trouvé Rita, prête à m'accueillir, à me « ramasser à la petite cuillère » en quelque sorte. Une autre fois, ce fût Clémence, une autre fois, Pierrette, et une autre fois encore, Rachel.

Chacune des fois où je vivais une situation difficile, je savais qu'à coup sûr, je trouverais le réconfort dont j'avais tant besoin. Je me suis précipitée à la Petite Maison tout naturellement, comme lorsque j'étais enfant, je me précipitais dans les bras de ma maman pour pleurer.

Quand on entre à la Petite Maison, on est reçu par des sourires chaque fois sincères, par des paroles amicales et enjouées. Elles sont toujours contentes de te voir arriver. Tu es quelqu'un d'important et d'unique, à la Petite Maison.

Ces femmes sont inspirées, elles sont remplies d'amour, de compassion et de patience!

Quand la Petite Maison est entrée dans ma vie, j'avais un besoin très précis : je cherchais une garderie. Si je ne trouvais pas rapidement une garderie, je me retrouvais sans autre choix que de quitter mon emploi. Dans mon esprit, c'était le seul besoin que la Petite Maison pouvait satisfaire pour moi... Je m'étais bien trompée. Très vite, cet endroit est devenu beaucoup plus pour moi. Discrètement, mais profondément, elle est entrée dans ma vie.

D'abord, parce que mon fils, Maxime, y était le bienvenu ! Et il l'était vraiment ! Vous savez ce que ça veut dire, ça, aujourd'hui ? Quelle mère n'a pas eu l'impression de déranger quand elle s'amène n'importe où avec son enfant :

- * que ce soit au restaurant, où une serveuse a dit à mon fils « j'espère que tu vas rester tranquille, hein ! » avant même que j'aie commandé, et où une autre m'a carrément fait sentir que je dérangeais;
- * ou dans l'autobus quand tout le monde soupire parce que notre pousette prend trop de place ou que notre enfant parle trop fort;
- * ou l'employeur qui ne veut pas me donner de sécurité d'emploi parce que « tu coûtes ben trop cher d'assurance vu que t'es une famille... »

Après toutes ces manifestations d'impatience et de franc mépris, la Petite Maison est une véritable oasis.

Quand on se sent seule, quand on a l'impression, tous les jours, de se battre contre plus fort que soi, quand la société en général ne nous accueille pas vraiment favorablement, quel soulagement que de mettre les pieds dans un endroit où on « attendait » pratiquement ta visite, où ton enfant est accueilli, cajolé et écouté, et où toi, on te prend par la main si tu le veux, où l'on t'écoute, un endroit où on te guide si tu cherches ton chemin, et où on t'aide si tu en as besoin.

À la Petite Maison, ce qui se dégage de toutes les activités, innovations, conversations, c'est l'amour des intervenantes pour les mamans. Et les mamans, par ricochet, se mettent naturellement à aimer les autres mamans et à s'entraider entre elles! Je me suis fait plein de très bonnes copines à la Petite Maison. Et comme pour prolonger l'oeuvre de la Petite Maison, nous nous accueillons les unes les autres, nous nous aidons, nous nous soutenons, et nous nous aimons.

Lorsque je me cherchais un appartement, une maman m'a référée à la « Coop » où j'habite maintenant. Lorsque j'ai eu besoin de bottes ou de vêtements, une autre maman m'a refilé ceux de son fils plus âgé que Maxime. Lorsque j'avais besoin d'amitié et envie de converser, je n'avais qu'à aller m'asseoir à la « Halte Amitié » pour y trouver, bien sûr une intervenante, mais très souvent, une autre maman. Lorsque j'ai eu besoin de me confier, une maman me tendait un bout de papier avec son numéro de téléphone inscrit dessus.

J'ai plein de nouvelles amies que j'ai rencontrées là-bas.



Tout le personnel contribue à rendre les mamans plus belles, à faire ressortir leurs qualités et leur potentiel d'amour.

C'est la compassion des intervenantes de la P'tite Maison qui nous amène à en ressentir pour nos soeurs. C'est l'aide qu'elles nous offrent qui nous donne envie de tendre la main. C'est en les regardant accueillir sans jugement que l'on met en pratique la tolérance et l'ouverture dans notre vie de tous les jours.

Je crois que je n'ai jamais eu autant envie d'aider que depuis que j'ai eu besoin de leur aide.

Tout ça, c'est ce que j'en reçois, moi. Mais mon fils, lui, n'est pas laissé pour compte, loin de là! D'abord parce qu'une maman aimée et soutenue est une bien meilleure maman. Puis, parce qu'il y a la « Rosée ». Quand j'y amène Maxime, je sais qu'il y recevra de l'amour et de l'attention. Je sais que les éducatrices participent vraiment à son éducation.

On fait attention aux enfants, on les traite avec respect. On se soucie de leur bien-être et de leur apprentissage. Et en plus, les éducatrices s'amuse réellement avec les enfants. Il faut les voir chanter et danser sur la musique de Grease pour comprendre le plaisir qu'ils ont à fréquenter la « Rosée » !

Les enfants de familles monoparentales, ou de toutes les versions de familles recomposées qui existent aujourd'hui, ont particulièrement besoin de stabilité et de routine. En fait de garderie, la « Rosée » est certainement l'une des plus stables qui existent! Son personnel est très stable, et certaines des éducatrices y sont depuis plus de 10 ans! Je pars le matin, et même si souvent, je souhaiterais rester à la Petite Maison avec lui, je sais que Maxime passera une belle journée. Je pars en confiance.

Entre mamans, on se dit souvent à quel point on est contentes d'avoir accès à cette ressource extraordinaire. On se parle des femmes merveilleuses qui travaillent à la Petite Maison et on se dit combien on les aime. On parle toujours élogieusement de leur travail, de leurs idées et du soin qu'elles mettent à nous accueillir.

Aussi longtemps que je le pourrai, je prendrai activement part aux activités de la Petite Maison et je les aiderai de mon mieux.

Je remercie souvent la vie de m'avoir guidée vers elles toutes.

Olivia Pelka, avril 2001.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions72/foisy2.html

Les familles recomposées

La rencontre du 19 mars 2003

La famille recomposée : un grand défi à relever

Madame Jacinthe Savard
Présidente
Association des familles monoparentales et recomposées
La Source - Victoriaville

Madame Jacinthe Savard a effectué, en 2000, une étude de besoins auprès de couples vivant en famille recomposée dans la région de Victoriaville, à la demande du comité Familles en crise, rupture et recomposition du CLSC Suzor-Côté.

Présentement, elle est chargée de projet, projet qui a pour objectif d'offrir des outils aux organismes qui travaillent auprès des familles recomposées.

Les partenaires de ce projet sont la Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec - FAFMRQ, le CLSC Suzor-Côté et l'Association La Source.

Mme Savard vit en famille recomposée depuis près de onze (11) ans.

La famille recomposée : un grand défi à relever

On l'a dit et redit, la société québécoise est en mouvance et le visage de la famille s'est passablement transformé depuis trente ans. La constante qui se dégage reste que les hommes et les femmes recherchent encore le bonheur dans une vie à deux. Mais, compte tenu du parcours de chaque partenaire, de plus en plus souvent, celui-ci se répercute en faisant d'une vie à deux, une vie à trois, quatre ou même à cinq ! C'est ce que nous appelons, la famille recomposée.

Un nom, de multiples variations

Qu'est-ce qu'une famille recomposée ? À prime abord il semble simple de donner une définition de ce type de famille. Certains diront que c'est une famille avec beau-parent, d'autres que ces familles comportent un noyau monoparental qui existait avant la formation de cette nouvelle famille.

Bien que peu de mots permettent sa définition, la variété de composition de familles (un père, une mère, un père et une mère, etc.) que l'on retrouve sous cette appellation de même que les multiples façons de vivre la recomposition font qu'à bien des égards chacune de ces familles est tout à fait unique. Finalement, famille recomposée devient un terme "générique". De fait, de plus en plus le vocabulaire se raffine, on parle de famille mixte ou simple, patricentrique ou matricentrique, à triple filiation, de logique de pérennité, d'exclusion, d'inclusion, etc.

Ce désir de nommer et de distinguer ne relève pas d'un caprice. Bien au contraire, ces distinctions résultent d'études qui ont permis de mettre à jour les particularités de chacune d'elle qui viennent teintées le défi de la recomposition familiale, ajoute ou diminue les difficultés de ce choix de vie.

Le Grand Défi

La recomposition est un peu le vis-à-vis "famille" du sport extrême. De fait, il faut être rompu à la communication et à la négociation pour s'aventurer dans le méandre des besoins de tous et chacun de sorte à assurer une place à chacun en instaurant l'harmonie. Il faut un sens aigu de l'équilibre, pour naviguer en eaux parfois troubles et résister avec souplesse et fermeté aux moments où les enfants n'ont qu'une seule idée, séparer le



Mme Jacinthe Savard - Présidente
Association des familles monoparentales et recomposées
La Source - Victoriaville

M. Lucien E. Therrien - Directeur
RePère - Relation d'entraide pour une paternité renouvelée

nouveau couple. Il faut aussi un talent inné du don de soi pour entretenir jour après jour ce petit jardin hybride dont on ne sait pas toujours qui en récoltera finalement les fruits.

La plus grosse difficulté, les chercheurs l'ont identifié depuis longtemps, consiste à définir les rôles. Pour vous donner un aperçu; si je vous demandais de me définir un beau-parent, quelle serait votre réponse ? Est-ce celui ou celle qui s'investit dans la discipline des enfants ? Qui donne de son temps pour les loisirs ? Qui partage le budget familial ? À partir de quel moment suivant la cohabitation, un nouveau conjoint ou nouvelle conjointe peut porter le qualificatif de beau-parent ? Y a-t-il un moment qui vient marquer l'entrée dans ce rôle ?

La famille recomposée n'a pas de modèle. Il revient aux conjoints de déterminer le fonctionnement de la famille, le partage des rôles souvent à partir du système essais/erreurs. Son fonctionnement ne peut pas être celui d'une famille intacte, du moins pas tout à fait.

La recomposition familiale est un processus. À tous les membres de la famille, elle exige une adaptation. Elle est aussi exigeante pour le parent naturel que pour le beau-parent ou les enfants. Il peut être aussi difficile pour une mère qui vit seule avec ses enfants depuis deux ans, qui a dû assumer toutes les tâches, les décisions et les obligations, de devoir tenir compte de son partenaire dans certains choix qui concernent la nouvelle famille. De même, un nouveau partenaire doit prendre sa place, bien qu'il sente plus souvent qu'autrement une résistance de la part des enfants, et accepter leur présence quotidienne.

La recomposition exige beaucoup d'amour, elle ne peut être un mariage de raison. Comme le disait Diane Germain, travailleuse sociale et auteure du livre Deux maisons pour l'amour, lors d'une entrevue télévisée : " Un couple doit être fou l'un de l'autre pour passer à travers".

Par contre, il n'y a pas de recettes miracles. Je crois simplement que certains couples ont des atouts qui leur permettent de vivre de façon satisfaisante leur nouvelle vie de famille. J'emploie volontairement le qualificatif satisfaisante plutôt que réussie parce que la définition de ce dernier pose problème. Qu'est-ce qu'une vie réussie ?



Les atouts sont : un passé réglé; une capacité de communication et d'adaptation; un amour solide et l'engagement. Égoïstes invétérés : Prière de s'abstenir.

Soutien et engagement

Ça aussi, on l'a dit et redit, la recomposition familiale est un défi. Les chiffres sont clairs : le pourcentage de rupture lors d'une recomposition familiale est plus élevé que lors d'une première union. Il est évalué entre 60 et 72 %. La durée moyenne d'une deuxième union est d'à peu près quatre ans.

La Source travaille avec ces familles depuis 1987 environ. Depuis 1995, nous offrons un service de médiation par les pairs, Accordons-Nous, service inspiré de la médiation communautaire originaire d'Angleterre. Accordons-Nous a été élaboré par la FAFMRQ, La Source, Relais-Femmes et UQAM. Ce service permet à un couple vivant un profond désaccord de faire appel à un couple, vivant en famille recomposée, et d'entreprendre une démarche de résolution de conflit. Trop souvent par contre, le service est demandé en dernier recours, donc parfois trop tard. En conséquence, il nous est apparu nécessaire d'agir de façon plutôt préventive, d'autant plus que ce modèle familial est en croissance.

De son côté, le CLSC Suzor-Côté avait pris le virage promotion-prévention en ciblant, dans son volet Famille en crise, rupture et recomposition, les familles recomposées en tant que priorité. Le manque de services sur le territoire avait dicté en partie ce choix. Par ailleurs, notre collaboration avec le CLSC depuis plus d'une dizaine d'années, nous a permis de s'allier encore une fois pour mettre en commun certains de nos objectifs, notamment notre préoccupation en ce qui concerne les familles recomposées dès 1999.

Deux questions se sont alors posées avant de mettre quoi que ce soit sur pied : Quoi faire ? Comment ?

Une réponse adéquate

Dans un premier temps, une étude de besoins a été réalisée pour le compte du CLSC. Elle devait servir d'assise pour la mise en place d'un projet à plus grande échelle. De fait, la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec a accepté de se joindre à nous afin de donner un rayonnement plus large à notre travail. La Source, le CLSC Suzor-Côté et la FAFMRQ ont donc travaillé en partenariat pour mettre en oeuvre un projet spécifique aux familles recomposées. Nous avons fait le choix d'intervenir auprès des couples. Notre mission en tant qu'organisme étant, comme dans plusieurs autres organismes, davantage orientée vers les parents. Notre philosophie étant qu'ils sont responsables de la famille et des enfants, que nous devons les aider à rester "maître à bord" en les soutenant lors d'une transition familiale.

L'étude a donc permis d'imaginer des moyens concrets pour aider ces familles. C'est ce qui est à l'origine du Coffre d'outils pour familles recomposées Le Nouveau Cadre familial.

Permettez moi quelques mots sur l'étude et les besoins énoncés par les couples participants.

Elle s'est déroulée à Victoriaville avec des couples de la région de Victoriaville. En tout, vingt et une personnes, divisées en trois groupes, ont participé à l'entrevue de groupe. Les couples étaient représentatifs de l'ensemble de ces familles c'est-à-dire; il y avait différents types de familles recomposées, le nombre et les âges des enfants étaient variés, le temps de cohabitation se situait entre un et huit ans.

Je vous donne de façon élémentaire quelques données. Tous les couples ont été unanimes à dire qu'ils étaient mieux outillés que lors d'une première union. Les couples ayant plus

d'un an de vie commune ont cependant souligné qu'être mieux outillé exigeait une condition : avoir fait du ménage dans sa propre vie, avoir réglé ses comptes avec l'ex. Ils ont aussi signalé l'avantage que représentait pour le couple de bénéficier d'une fin de semaine sur deux de répit et faisaient un parallèle avec leur première union où la vie familiale aurait pris, semble-t-il, le dessus sur leur vie de couple.

Les familles où les deux conjoints avaient des enfants (familles mixtes) ne s'attendaient pas à tant de difficultés. Il apparaît que la confrontation des valeurs entraîne beaucoup d'insécurité chez ces couples fragilisés par l'expérience d'une première rupture et les difficultés liées à la définition des rôles parentaux semblent plus aiguës. Ces couples vivent beaucoup de tension à propos des enfants. Ils ont aussi fait ressortir l'intolérance vis-à-vis des enfants du partenaire, particulièrement chez les femmes. Elles voient leur conjoint être plus permissif et par conséquent, n'intervenant pas de façon adéquate auprès de ses propres enfants. Il en découle un besoin de surprotection de leurs enfants, ceci de part et d'autre, ce qui rend encore plus difficile l'harmonie entre les deux clans.

Dans les familles où seules les femmes sont parents, celles-ci ressentent beaucoup de crainte. L'inexpérience du conjoint face à la vie de famille, mais surtout à une première rupture, complique la compréhension entre les deux conjoints principalement à propos de l'insécurité liée au nouvel engagement. Bien que ces femmes disent qu'elles savaient à quoi s'attendre, il faut comprendre qu'elles parlent de la vie de famille seulement. La réalité en famille recomposée est différente dans la mesure où chaque conjoint jongle, soit avec la limite de la corde à laisser au nouveau conjoint, soit à la limite que le statut de beau-parent impose. Par contre, les beaux-pères ont beaucoup parlé de la nécessité de s'approprier le rôle de parent ce qui, par ailleurs semble répondre aux attentes des conjointes. À ce chapitre, il semblerait que la définition du rôle de beau-père est d'autant plus facilitée quand l'ex conjoint remplit adéquatement ses obligations telles que paiement de pension alimentaire, respect des droits de visite ou de garde.

Pour tous les couples, l'amour pour le conjoint, la satisfaction de leur nouvelle vie conjugale, la force du couple, soutenu par la conviction d'avoir trouvé le partenaire idéal, sont apparus comme les principales motivations pour relever le défi. Pour certains d'entre eux, trouver des solutions, parvenir à de bons compromis devenait une façon de montrer aux enfants que la rupture n'est pas la seule solution pour régler un conflit. Par ailleurs, les femmes semblent posséder une autre forte motivation. En effet, la culpabilité qu'elles éprouvent envers leurs enfants et la peur qu'elles ont de les faire souffrir à nouveau par une nouvelle rupture font en sorte qu'elles mettent beaucoup d'efforts à ce que la nouvelle union marche.



Je vous livre en rafale les données contenus dans un tableau synthèse :

GROUPE I Familles mixtes	GROUPE II Familles mixtes 5ans	GROUPE III Familles simples
<ul style="list-style-type: none"> * Les problèmes avec l'ex * Difficulté à trouver un terrain d'entente entre les deux nouveaux conjoints concernant les enfants * Les enfants de l'autre représentent une difficulté pour la femme à l'intérieur du couple * Les problèmes de discipline resurgissent lorsque les enfants parviennent à l'adolescence * L'écart entre les attentes et la réalité est grand * L'harmonie est mise à rude épreuve * Les difficultés ravivent des douleurs anciennes ce qui amène beaucoup de craintes 	<ul style="list-style-type: none"> * La communication comme élément majeur * Se comprendre et prendre conscience de ce que chacun des conjoints vit * La certitude d'avoir trouvé le partenaire idéal, choix basé sur de meilleurs critères * Profond désir de réussir joint à une volonté commune de préserver l'union faisait foi de leur vie de couple satisfaisante * Plusieurs couples ont consulté auprès de psychologues ou organismes communautaires * Grande réflexion sur l'expérience de la rupture et sur la vie familiale, pour une meilleure harmonie 	<ul style="list-style-type: none"> * La crainte des femmes à amorcer une nouvelle relation parce que responsables si jamais la nouvelle union se soldait par une rupture * Le rôle de père qui échoit au nouveau conjoint que le père véritable soit ou non présent dans la vie des enfants * Engagement du conjoint répond aux attentes de la mère * Inégalité quant à l'expérience de vie familiale et de rupture, moins de friction quant aux valeurs dans l'éducation * Les pères reconnaissent la limite de leur intervention

J'aimerais aussi vous faire part de quelques énoncés glanés au cours des entrevues.

« Sans les enfants, on est le couple parfait. »

« Quand j'ai réalisé les difficultés que ma conjointe éprouvait avec mes enfants, ça mettait fin à mon rêve, celui d'avoir un jour mes enfants avec moi. »

« Ça n'a pas été facile tout de suite avec l'ex de ma conjointe, mais il est un bon père. »

« Même si on sait comment ça se passe ailleurs (concernant les ex) chaque cas est en soi particulier, il est une suite de la relation antérieure. »

« Les fréquentations ont été courtes, mais ce n'est pas un problème. »

En interrogeant ces couples, nous nous sommes rendus compte à quel point ils manquaient d'information sur la recomposition familiale malgré qu'ils se considèrent mieux outillés. Ce qui, en bout de ligne, entretient une vision très peu réaliste de ce qui les attendent.

On peut dire que, de façon générale, il semblerait que, au moment de recomposer un couple, le bon choix du partenaire tient sur des valeurs plus solides grâce en partie à une introspection sur les causes d'une première rupture. Une première expérience de vie de couple permet des attentes plus réalistes pour une seconde union. Ce qui par contre vient troubler le climat, c'est la présence des enfants. De fait, la vie de famille et la vie en famille recomposée ne sont pas synonymes... Le projet amoureux ne se situe pas au diapason du projet familial.

Coffre d'outils Le Nouveau Cadre familial

Il est donc apparu essentiel de parvenir à diffuser de l'information sur la famille recomposée et ceci largement ainsi que de leur apporter du soutien. Les attentes qu'un couple nourrit dans son projet de recomposition familiale et la réalité lors de la cohabitation avec les enfants, cette résistance momentanée, méritent d'être mis à l'ordre du jour dans une stratégie de prévention.

Pour répondre à ce besoin, nous avons donc préparé trois dépliants qui touchent les trois aspects ressortis comme les plus problématiques dans les familles recomposées : Le projet amoureux (L'harmonie dans le nouveau couple; un portrait idéaliste ?), la fratrie (Pagaille chez la marmaille) et l'ex (L'ex dans le nouveau cadre familial). Nous avons aussi une brochure (Six points-clés à bien comprendre pour mieux s'entendre) qui réunit six articles publiés au printemps 2000 dans notre journal local La Nouvelle. Cette brochure aborde six aspects de la famille recomposée, le couple, le parent naturel, le parent substitut, les enfants et leurs réactions, l'argent et l'aspect légal de la recomposition. Alors que les dépliants s'adressent à la fois aux familles recomposées et à un large public, la brochure touche davantage le vécu des membres de la famille.

Nous avons aussi dressé un répertoire de ressources telles que livres, conférenciers et conférencières, bandes-vidéo qui sera mis à la disposition des organismes communautaires travaillant auprès de ces familles. Ceci dans le but de faciliter l'organisation de groupes de discussion, faire circuler l'information, permettre l'échange d'idées, de vécu entre les couples vivant la même situation familiale tout en brisant l'isolement.

Le dernier outil consiste en un guide d'animation pour des ateliers de discussion sur la coparentalité. Ces ateliers s'adressent à tous les ex-conjoints et ex-conjointes et ceci, quelle que soit le mode de garde. De plus, on remarque que les couples qui se séparent sont encouragés à choisir la garde partagée, comme s'il s'agissait du mode idéal. Cependant, il y a des conditions qui en permettent la réussite. Par contre, que la garde soit partagée ou non, chacun des parents doit assumer ses responsabilités parentales. Ce n'est pas une option, mais plutôt une obligation légale que doivent assumer les deux ex-conjoints.

Finalement, j'aimerais vous dire quelques mots sur une des difficultés rencontrées par les organismes. Il s'agit du recrutement des familles recomposées. Est-ce à cause de l'image que projettent ces familles ? Familles à problèmes, enfants malheureux ?? Quoi qu'il en soit, souvent elles ne savent pas se définir elle-même. Ne se reconnaissent pas en tant que famille "recomposée".

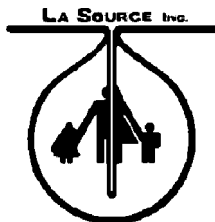


Pour illustrer ceci, voici une petite anecdote : lors d'une conférence que nous avons tenue il y a environ deux ans sur la famille recomposée, une conjointe a avoué qu'elle avait amené son conjoint juste pour lui faire comprendre que lui vivait en famille recomposée. Selon lui, elle vivait en famille recomposée mais pas lui puisqu'il était le père des trois enfants, alors que elle, elle n'était la mère que de un des trois. Dernièrement, j'ai pu aussi constater que certains conjoints considèrent qu'il y a des familles recomposées et à moitié recomposées, ou encore des familles plus recomposées que d'autres. Les familles où les deux conjoints ont des enfants étant reconnues comme les vraies, les complètes.

Comme vous avez pu le constater, il y a beaucoup de choses à dire, le sujet est vaste. Il y a aussi beaucoup à faire. En tout premier lieu, un travail d'information et ensuite un travail de soutien auprès de ces familles. C'est ce que nous avons tenté de faire avec le coffre d'outils, suventionné par le ministère de la Famille et de l'Enfance.

J'espère être parvenue dans ce court exposé à rendre compte du défi que les couples en famille recomposée doivent relever. Notre préoccupation est celle des autres organismes comme le nôtre; répondre à leurs besoins. Le coffre d'outils est un point de départ dans le milieu communautaire bien que le répertoire de ressources témoigne de l'intérêt que suscite ces familles depuis longtemps auprès de chercheurs, travailleurs sociaux et divers intervenants. Nous espérons que les familles se sentiront moins démunies et les organismes aussi.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/savard.html



Association des familles monoparentales
et recomposées - La Source
86, rue Saint-Paul
Victoriaville (Québec) G6P 9C8
Vox : (1-819) 758-4144
monorec@boisfrancs.qc.ca

La famille recomposée et ses facettes

Monsieur Lucien E. Therrien

Directeur

RePère

Relation d'entraide pour une paternité renouvelée

RePère oeuvre dans le domaine de la famille et du communautaire.

L'organisme propose des activités de formation, d'apprentissage, d'assistance, d'accompagnement, de connaissance des recours et services.

La mission de RePère est d'assister la démarche des hommes vers une meilleure paternité pour obtenir un cadre familial meilleur, offrant le meilleur milieu d'épanouissement pour l'enfant.

À partir de la réalité de la famille recomposée et ses facettes, M. Lucien E. Therrien développera les idées suivantes :

- historique et variantes; - motivation et engagement à la reconstitution d'une famille; - regard masculin sur les paramètres pour la reconstitution d'une famille; - probabilité de succès de la reconstitution d'une famille; - le respect des divers besoins des membres de la famille reconstituée.

La famille recomposée et ses facettes

Bonjour

Comme M. Lajoie l'a dit plus tôt je fais parti RePÈRE.

Curiosité...

Récemment j'ai eu le plaisir de participer à un séminaire sur la coparentalité animé par M. Harry Timmerman, (séminaire que je recommande d'ailleurs à tous les couples qui vivent dans la perspective d'une séparation et aux divers intervenants famille. Donc M. Timmerman rappelle dans son séminaire que: "C'est la personne qui écoute qui donne la qualité à la communication". Cette affirmation s'avère intéressante parce qu'elle engage autant les auditeurs que le communicateur dans la relation et le succès. Alors, merci à l'avance de votre participation. Une telle prémisse permet de faire en sorte que chacun se sente responsable diminuant d'autant le trac de la communication.

Les familles reconstituées

Faisons d'abord un petit historique maison de ce phénomène. De fait le phénomène n'est pas récent puisqu'il a toujours existé.

On retrouvait des familles reconstituées souvent à cause du décès d'un des membres du couple, donc le veuvage. Les résultats n'étaient pas nécessairement probants mais on en en-

tendait moins parler, puisqu'il n'existait que peu ou pas de choix dans ces familles parce que c'était la soumission, la rue ou l'orphelinat. Donc le succès de la famille recomposée reposait en partie sur l'absence de choix.

D'ailleurs, plusieurs adultes que nous côtoyons se rappellent les frasques de ces reconstitutions. Lorsque naissait un ou des enfants dans la reconstitution le traitement s'avérait différent pour les enfants de l'autre et les enfants du couple.

On associe famille recomposée à l'enfance, mais le phénomène existe également pour les enfants adolescents et les enfants jeunes adultes. S'il y a des embûches lorsque les enfants sont très jeunes il n'en va pas tout seul lorsque les enfants sont adolescents ou jeunes adultes. Certains comportements de l'enfance perdurent aux différentes étapes de la vie et sont source de conflits. Ainsi, les enfants adultes marquent de très sérieuses réserves allant jusqu'à l'opprobre lorsque le parent veut reconstituer un couple. Même à l'âge jeune adulte les enfants agissent comme si le parent leur appartenait. Certaines personnes se comportent même comme les parents de leurs parents.

Les raisons de cette réaction sont différentes en apparence mais différent-elles vraiment? Les jeunes adultes se voient voler leur place, l'intimité avec le parent, une certaine ascendance et de manière occulte, les biens matériels qui appartenaient aux deux parents et qui seront maintenant partagés avec le nouveau conjoint et sa progéniture sans doute. L'intrus est donc mal accueilli voire même rejeté. Si nous parlons de gens ayant atteint un certain âge et qui en théorie ne dépendent pas du parent pour leur survie.



Plus couramment nous comprenons la famille recomposée comme celle qui a des enfants dépendants affectivement et matériellement du parent.

Nous tendons à assimiler tous les amalgames familles dans un seul vocable soit la famille recomposée. Cela semble apporter une simplification de la communication, mais j'ajouterai quelques nuances pour la compréhension parce qu'il y a différents types de recompositions et les dynamiques diffèrent.

Distinguons au moins trois types de familles recomposées.

Classiquement deux personnes qui ont des enfants et qui décident de former à nouveau un couple en cohabitant et en incluant les responsabilités parentales forment ce qui est convenu d'appeler une famille recomposée. En effet, recomposée comporte les éléments agencer, assembler, combiner. La problématique comprend principalement le partage de lieux communs et du parent.

Dans un deuxième temps, deux personnes ayant des enfants de part et d'autre reconstruiront une nouvelle famille en procréant un ou des enfants.

Je défini cette cellule comme une famille recréée puisque recréation comporte les éléments de reconstruction et la constitution de liens parentaux communs.

Ici la problématique du partage s'avère plus aiguë puisque en plus du partage, les nouveaux nés sont susceptibles de prendre une place prépondérante et d'engendrer des conflits inextricables. Il y a un demi-frère ou demi-soeur mais ils sont aussi les enfants des deux parents, cela confère un certain nombre de privilèges et donc des injustices réelles ou ressenties, ce qui dans la réalité de l'enfant est la même chose.

Il y a des familles qui conservent chacun leur lieu de résidence propre et qui partagent énormément de temps, de loisirs, d'activités et de biens matériels. M. Timmerman qualifie ces familles de « Conjugalité non cohabitante » pour la circonstance je les nomme des familles associées.

À priori, cela peut paraître un futile exercice de sémantique, il ajoute de la précision au langage et donc à la compréhension. L'évolution de la famille nécessite l'utilisation de termes qui précisent sa composition sans devoir recourir à chaque fois à une tirade d'explication. D'ailleurs ne définit-on pas la communication comme « Un message dit et compris » alors se donner des mots devrait réduire les maux de la communication.

Du point de vue masculin la famille dite recomposée semble favorisée pour diverses raisons.

Il semble que la solitude pèse plus à l'homme. Sa situation financière s'est souvent détériorée rapidement le laissant souvent à court. Il est rarement un cordon bleu donc le fast food tient lieu de fine cuisine très souvent. Il y a des hommes ordonnés mais l'expérience nous démontre que la présence féminine contribue à mieux soutenir la propension un peu surnaturelle de l'Homme à l'ordre. Ainsi en est-il de la propreté, il est plus fréquent de voir chez l'homme la tendance à vouloir que les coins des pièces s'approchent de la balayeuse que l'inverse. Et n'oublions pas tout le bien être d'un corps chaud, pas uniquement au lit évidemment, mais au lit également. Ajoutons le sentiment si souvent galvauder l'amour!

(Serait-ce attirance? Serait-ce dépendance? Serait-ce gouvernance?) Soyons beau joueur et considérons qu'il y a passion, complémentarité, et support à la réalisation. Évidemment, il y a amour sauf que ce n'est pas l'être idéal et parfait, quelques petites retouches ici et là et ce serait l'amour aveugle. Le bât blesse déjà ici puisque le désir de changer l'autre entraîne un conditionnel à aimer qui étouffera ce que l'on appelle amour.

Une famille recomposée sur de telles assises risque de vaciller rapidement. En effet, on retient qu'il faut en moyenne 2 années avant que la blessure de la séparation se cicatrise et pourtant beaucoup de familles se recomposent à l'intérieure de cette période pas étonnant que l'on se heurte à quelques obstacles qui atteignent les bases même de cette nouvelle famille.

Les deux personnes composant le nouveau couple se sont fréquentées, elles se sont connues, elles ont apprises l'une de l'autre et découvert des complémentarités.

Alors pourquoi ne pas partager les coûts, les lieux, les transports et tutti quanti. Mais, voilà, du jour au lendemain l'enfant apprend qu'il doit déménager, quitter son milieu de vie, laisser ses amis, son école, partager sa chambre, son intimité, ses jouets, bousculer ses habitudes, perdre l'exclusivité du parent.

Nous savons que l'enfant porte toujours l'idéal d'être avec ses deux parents d'origines dites biologiques.

Ainsi, lorsqu'une nouvelle personne entre en relation avec l'un de ces parents, cette personne est perçue comme la responsable de l'échec du couple de parents et devient donc la cible à détruire. Ce qui ajoute à la frustration c'est que souvent la nouvelle partenaire prend la place de l'enfant: ex : auto assise en avant, à table, au jeu, au salon, au spectacle, dans la chambre à coucher à laquelle l'enfant n'accède plus avec la même liberté.

Il faut admettre que ces diverses embûches supportent assez mal la recomposition d'une famille. Selon Statistique Canada en 1990 plus de 11% des familles étaient des familles recomposées. Treize années plus tard et avec un accroissement vertigineux du têt de séparation, le pourcentage dépasse certes les 25%.

D'autres obstacles se posent dans la recomposition de familles, ainsi les personnes recomposant une famille sont plus âgées, donc moins patientes, plus fatiguées, plus irascibles, donc moins résistantes et moins disponibles. Très souvent, elles sont appauvries puisqu'il y a souvent une pension qui taxe l'un des parents voire même les deux. Même le vocabulaire fait défaut, il est rare que les enfants en arrivent rapidement à une appellation correcte de la nouvelle partenaire.

Maman n'est pas de mise, belle-mère est choquant, le prénom est trop familier au début de la relation.

Ainsi, la nouvelle partenaire devient l'autre et par extension les enfants deviennent donc les enfants de l'autre.

Admettons que cette appellation comporte une certaine valeur péjorative et à la limite blessante parce que le statut d'étranger demeure permanent. En conséquence cette seule situation s'avère éventuellement source de conflit voir même de rejet. Très souvent les enfants essaient d'aimer les enfants de l'autre parce qu'ils veulent plaire à leur parent mais surtout à l'autre parent et éviter la culpabilité d'une nouvelle séparation.

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'enfant tient la nouvelle conjointe responsable du bris de la relation de ses parents et elle est la personne à abattre. Il y a ici une source de conflit interne chez l'enfant, vouloir à la fois plaire au nouveau parent et à la fois vouloir l'évincer.

S'il n'y a pas de place pour exprimer ce conflit, il y aura dégénérescence de la relation et naissance de conflits répétitifs. Alors, encore une fois le vocabulaire viendra jeter de l'huile chaude sur le feu. Les formules du genre « T'est même pas ma mère » ou « Occupe toi de ton gars » sont des signes avant coureurs du début de la fin. C'est une triste répétition d'un vieux film usé qui nous laisse sur de mauvais souvenirs et des réminiscences douloureuses, particulièrement si l'on ne s'est pas donné suffisamment de temps pour cicatriser ce bris affectif.



Rappelons-nous que ce qui a été dit du précédent conjoint menace le nouveau. Le nouveau parent également désireux et il fait souvent preuve de trop de tolérance avec l'enfant de l'autre pour éviter les conflits. Il est enclin à exiger plus de ses propres enfants, à accepter moins et à traiter injustement ses enfants. Ce fonctionnement n'établit pas nécessairement une bonne relation avec les enfants de l'autre, mais en plus elle entraîne à coup sûr un conflit avec tous les enfants, ce qui n'est certes pas un gage de réussite.

Un autre piège guette la famille recomposée. Souvent la relation s'établit sur une base fragile. Le nouveau conjoint a peur de perdre l'amour de l'enfant de l'autre ce qui se traduirait par la perte d'amour du nouveau conjoint. Encore ici le nouveau conjoint ne se respecte pas, il accepte, concède, subit et tolère. Admettons que cette approche n'est pas la meilleure au développement d'une relation saine et harmonieuse.

Lorsque le conflit éclate l'accumulation des frustrations est telle qu'il y a peu ou pas de communication possible. Ajoutons la perspective du parent qui fait preuve de laxisme vis à vis de ses propres enfants.

N'oublions pas que l'échelle de valeur diffère presque à coup sûr et que le dialogue sur les valeurs et l'omniprésence de l'ancien parent dans la vie des enfants s'avère source presque incontournable de conflit. Si les deux parents de l'enfant avaient eu un dialogue et une bonne communication, peut-être le couple existerait-il encore. Si ces deux qualités manquaient à l'époque, quel phénomène extra terrestre a permis ce changement radical en peu de temps.

Chacun sait qu'être parent n'est pas nécessairement facile. Les enfants ne viennent pas au monde avec un mode d'emploi standardisé qui de toute manière serait inadapté puisque chacun est différent. En plus, rares sont les gens qui utilisent les modes d'emploi à l'achat de n'importe quel produit, donc le mode d'emploi deviendrait de toute manière inutile. On fonctionne donc un peu tous par essais, erreurs.

Imaginons un ou une célibataire qui entre dans une recombinaison de famille avec adolescents.

Wow! Un parachutage en pleine guerre, en branle bat de combat, dans un tourbillon, dans la gang d'amis à la maison, dans le service de bonne d'enfants qui ne se ramassent pas, dans une relation affective qui n'a jamais été réussie antérieurement. Peut-on supputer les probabilités de réussite de ce nouveau couple en famille recomposée?

Ajoutons à ce tableau que lorsqu'il y a recombinaison d'une famille et la cohabitation, il y a en théorie réduction de dépenses pour le payeur de pension. Ainsi, il y a une disponibilité supérieure de capitaux. Un tel état de fait entraîne souvent une requête pour révision de pension alimentaire.

En émettant que la requête est refusée, il aura fallu se défendre et conséquemment investir pour les services d'un procureur ce qui représente souvent une rondelette somme qui taxera la vie de la nouvelle famille tout en suscitant une nouvelle source de conflit.

Faut-il s'étonner que le taux de réussite des familles recomposées est au maximum de 40% et certaines données plus récentes font état d'un taux de réussite inférieur à 25%. Source ANCC.

Dans la famille recréée les sources de conflits sont ceux déjà énoncés mais en plus il y a le nouvel enfant qui prendra plus de place, qui sera plus gâté, pour qui on sera plus attentif, dont on devra se préoccuper et même garder par obligation.

Mais par dessus tout il prendra le temps que le parent

aurait peut-être pu consacrer à l'enfant. Retenons que l'enfant avait une forme de propriété du parent, principalement s'il a vécu seul avec lui pendant un certain temps.

La statistique est assez révélatrice, plus de 52% des couples qui recomposent une famille ont l'intention de procréer. Le capharnaüm engendré par un grand nombre d'enfants à appartenances et filiations diverses met à rude épreuve la famille recréée.

L'expérience, bien limitée, démontre que lorsque les enfants du premier lit sont très présents dans le milieu de la famille recréée, le taux de réussite est très peu élevé.

Ces familles vivent dans une forte proportion en union libre, se faisant, les diverses lois sont inapplicables et la pension alimentaire en cas de séparation ou divorce s'applique à l'enfant que s'il est expressément reconnu et en fonction des revenus disponibles après la pension à la première famille.

Force est d'admettre que l'élan d'engagement masculin, qui selon certains est déjà limité, s'en voit à nouveau diminué.

Il y a finalement les familles associées. Ici les circonstances apparaissent plus favorables. Dans ce type de familles chacun demeure chez lui et il existe une certaine liberté de choix pour les enfants. Les milieux de vie sont respectés et le rapprochement se fait à un rythme qui tient compte du besoin d'appropriation et d'établissement de liens plus librement consentis. Le parent demeure plus disponible et l'intimité est respectée.

Il arrive qu'une telle approche amène la recombinaison physique, or souvent les enfants ont atteint un certain âge permettant de libres décisions, la liberté d'engagement, et aussi celle du refus.

Il y a des éléments qui conditionnent la recombinaison des familles. Ainsi, les bonnes séparations sont à la source de bonnes reconstitutions.

Un deuil dure en moyenne deux années et demie, toute recombinaison avant une telle période apparaît plus une compensation qu'une saine relation.

Il faut 5 à 6 mois d'observation et de respect mutuel avant que débute vraiment le plaisir avec l'enfant de l'autre.

Pour qu'il y est dialogue avec l'enfant il faut nommer le problème. Soit le nouveau conjoint dans le couple.

Il y a l'obligation de donner du temps aux premiers enfants, pour qu'ils se sentent encore aimés et importants.

Lorsque l'enfant se sent en sécurité relationnelle avec son parent, il s'ouvre plus facilement à l'autre.

Même si l'organisation matérielle est meilleure dans la recombinaison, il est important que les nouveaux conjoints disent qu'ils s'aiment, il a là une preuve supplémentaire que ce n'était pas qu'un arrangement matériel.

La relation avec l'autre parent doit être maintenue et ce le plus sainement possible.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions72/therrien.html



RePÈRE
10 780, rue Laverdure
Montréal (Québec) H3L 3L9

Vox : (1-514) 381-3511
(1-866) 381-3511
Fax : (1-514) 381-7132

repere@qc.aira.com

Les familles homoparentales

La rencontre du 16 avril 2003

Depuis quelques décennies, la famille se diversifie. De plus en plus visibles dans la société, les familles homoparentales demandent à être reconnues sur le plan social et juridique.

Line Chamberland, sociologue, retrace leur émergence et présente les types de familles homoparentales. Puis elle expose les conclusions des recherches qui ont été menées sur les compétences parentales des parents homosexuels et sur le développement psychosexuel de leurs enfants.

Marie-France Bureau, avocate, explique le contenu et les implications de la loi 84. Cette loi, adoptée à l'unanimité par le gouvernement du Québec en juin 2002, a créé une nouvelle institution juridique, l'union civile, qui ressemble au mariage et qui est ouverte tant aux couples hétérosexuels qu'homosexuels. La loi établit aussi de nouvelles règles de filiation afin de reconnaître l'homoparenté.

À partir de son expérience personnelle comme mère de deux garçons et de son implication dans l'Association des mères lesbiennes, Mona Greenbaum rappelle les débuts de cet organisme en 1998 et les raisons de sa création. Elle parle des luttes menées pour la reconnaissance de leurs droits parentaux. Pour terminer, elle évoque certains problèmes auxquels les familles homoparentales demeurent confrontées et que rencontrent aussi plusieurs parents hétérosexuels.



Mme Line Chamberland
Professeure de sociologie au Cégep Maisonneuve
Professeure associée à l'IREF (UQAM)
Chercheure à l'Alliance de recherche IREF/Relais-Femmes.

Me Marie-France-Bureau
Membre du Barreau du Québec
Doctorante à l'Université McGill

Mme Mona Greenbaum
Co-coordonnatrice
L'Association des mères lesbiennes

Les familles homoparentales

Madame Line Chamberland
Professeure de sociologie au Cégep Maisonneuve
Professeure associée à l'IREF (UQAM)
Chercheure à l'Alliance de recherche IREF/Relais-Femmes.

Dans cet exposé, je traiterai de la définition de l'homoparentalité, de l'émergence des familles homoparentales, de la diversité parmi ces familles et, pour finir, je ferai état des résultats des recherches sur le développement des enfants élevés dans ces familles.

Qu'est-ce qu'une famille homoparentale?

L'homoparentalité se définit comme toute situation familiale où au moins un parent légal est reconnu publiquement comme homosexuel.le. On entend parfois aussi les expressions " familles homosexuelles " ou " familles lesbiennes " mais elles sont moins précises car ce n'est pas la famille qui est homosexuelle mais un ou plus d'un adulte qui exercent un rôle parental dans cette famille. Ce parent (ou ces parents) se définit et s'identifie socialement comme étant homosexuel.le, du moins face à une partie de son entourage. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il l'affiche ou le dise en toutes circonstances, mais qu'il ne cherche pas non plus à le dissimuler à tout prix. L'on parlera également de familles co-maternelles ou co-paternelles pour désigner spécifiquement celles où le noyau parental est formé de deux mères lesbiennes ou de deux pères gais.

L'émergence des familles homoparentales

L'émergence des familles homoparentales résulte de deux phénomènes combinés : 1- la plus grande visibilité sociale de situations familiales déjà existantes et impliquant un ou plus d'un parent homosexuel; 2- plus récemment, le désir de devenir parents exprimé par un nombre croissant de lesbiennes — surtout — et de gais.

Être homosexuel.le et être parent, deux réalités auparavant incompatibles : Il n'est pas nouveau que des personnes homosexuelles procréent et élèvent des enfants. Les enquêtes et les témoignages de lesbiennes actuellement âgées montrent qu'une minorité non négligeable d'entre elles, variant de 12% à 40% selon les études, ont été mariées et mères, parmi lesquelles plusieurs sont devenues grands-mères, voire arrière-grand-mères. Pour cette génération, l'expérience de la maternité s'est déroulée dans le cadre d'un mariage conventionnel. Les recherches nous permettent de distinguer deux profils. Un premier est celui de femmes qui ont commencé à s'interroger sur leur identité sexuelle alors qu'elles étaient déjà mariées, parfois même à un âge assez avancé. Plusieurs d'entre elles ont attendu que leurs enfants soient devenus adultes ou que leur mariage se termine avant de vivre une autre vie amoureuse. D'autres femmes étaient conscientes de leur désir homosexuel avant de se marier mais elles ont délibérément renoncé à ces sentiments, soit parce qu'elles ne pouvaient imaginer leur vie en couple avec une autre femme dans le contexte de l'époque, soit pour se conformer aux attentes du milieu, soit parce qu'elles désiraient des enfants.

Comme l'homosexualité était condamnée par la société et jugée incompatible avec la maternité, ces femmes devaient renoncer à leur identité profonde ou à leurs enfants. Certaines ont tenté de concilier les deux mais jusqu'à cette dernière décennie, elles étaient souvent obligées de mener une double vie pendant une période variable, afin de ne pas perdre la garde de leurs enfants d'une part et d'autre part, pour protéger ceux-ci de la stigmatisation sociale dont ils pourraient être victimes en tant qu'enfants de mères lesbiennes. Ajoutons aussi que des lesbiennes qui ne sont pas elles-mêmes devenues mères sur le plan biologique ont parfois tissé des liens avec les enfants d'une conjointe avec laquelle elles cohabitaient sans que ces liens n'aient été rendus visibles socialement ni reconnus juridiquement.



Une plus grande visibilité sociale : Durant les années 1970-80, le contexte social a changé. L'homosexualité, qui était jugée socialement comme un crime, une maladie et un péché, est devenue considérée comme une orientation sexuelle, c'est-à-dire une attirance émotionnelle et physique envers le même sexe que ressentent certaines personnes. Ainsi, les actes homosexuels ont été décriminalisés en 1969 par le gouvernement fédéral. Puis l'homosexualité a été retiré de la liste des troubles mentaux en 1974. En 1977, le gouvernement du Québec introduisit l'orientation sexuelle comme motif interdit de discrimination dans la Charte des droits de la personne du Québec. Sans être véritablement acceptée, l'homosexualité n'était plus aussi sévèrement condamnée. De son côté, l'Église a perdu de son influence. Le divorce est devenu non seulement permis sur le plan légal mais accepté socialement.

Dans ce contexte de plus grande tolérance sociale, de plus en plus de mères lesbiennes ont fait le choix de mettre fin à un mariage tout en souhaitant assumer la garde de leurs enfants, seule ou avec une nouvelle conjointe. Des pères gais ont suivi la même trajectoire mais ils sont relativement moins nombreux à avoir réclamé la garde. Ann Robinson, professeure de droit à l'Université Laval, a fait l'analyse des jugements québécois où il était question d'homosexualité et de garde d'enfants entre 1980 et 1995. Alors que depuis l'amendement apporté à la Charte des droits de la personne, l'homosexualité ne devait plus constituer en soi un empêchement au droit de garde d'un parent, Robinson s'est rendue compte que les arguments invoqués dans les décisions des juges pour enlever la garde des enfants aux mères ou limiter leurs droits de visite reposaient sur des stéréotypes et de préjugés lesbophobes. Les avocats, les experts invités à se prononcer associaient facilement le lesbianisme à une instabilité émotionnelle, à une déviation psychoaffective, une forme de marginalité, à une incapacité parentale (incapacité à transmettre un modèle féminin, risque que les enfants ne deviennent homosexuels en imitant leur mère, privation d'une présence masculine, etc.). Plusieurs femmes ont quand même obtenu la garde en maintenant secrète leur orientation sexuelle et donc en renonçant à cohabiter avec leur conjointe jusqu'à ce que leurs enfants aient grandi et aient été mis au courant. Progressivement, de plus en plus de gais et de lesbiennes, y compris ceux et celles ayant des enfants, ont fait le choix de divulguer leur homosexualité et de la vivre ouvertement dans leurs différents environnements : famille d'origine, milieu de travail, réseau amical. Cette visibilité, à son tour, a montré la fausseté de plusieurs stéréotypes sur les homosexuel.le.s et a contribué à enrayer les préjugés à leur égard, ce qui ne signifie pas que ceux-ci ont totalement disparu.

Le désir d'enfants chez les générations plus jeunes : plusieurs lesbiennes et gais de tous âges disent qu'ils aimeraient avoir été ou devenir parents. Ce qui semblait impensable pour les générations plus âgées devient envisageable chez les plus jeunes qui considèrent qu'il est possible de concrétiser ce désir. Le désir de devenir parents de même que l'accès à la parentalité pour des couples de lesbiennes et de gais sont deux changements qui s'inscrivent dans une série de transformations qui touchent la famille en général. Rappelons-en quelques-unes : déclin de l'institution du mariage, multiplication des options relatives à la vie en couple (mariage religieux, civil, union de fait), précarisation des unions et montée des taux de divorce et de séparation. Deux tendances majeures ressortent. Premièrement, de plus en plus, l'on donne priorité à la qualité des relations interpersonnelles et aux liens basés sur des affinités, plutôt que la conformité aux cadres traditionnels de la famille. Deuxièmement, le couple conjugal ne coïncide plus toujours avec le couple parental; les liens parents/enfants et les liens de couple se combinent de diverses manières, ce qui se traduit par une diver-

sification des familles (monoparentales, recomposées). Le choix d'avoir un enfant relève d'un projet d'accomplissement personnel, un projet réfléchi et planifié que l'on projette de réaliser habituellement en couple mais pas forcément. Des alternatives se développent pour aider les futurs parents à matérialiser leur désir d'enfant : adoption internationale et recours aux technologies médicales. Dans ce contexte de diversification des types de familles, de plus en plus de gais et de lesbiennes conçoivent eux aussi de devenir parents et de créer leurs propres familles.

La diversité des familles homoparentales

L'homoparentalité recouvre une diversité d'arrangements familiaux que l'on distingue entre autres selon *le mode d'arrivée de l'enfant*. La situation la mieux connue est celle où l'enfant vient d'une union hétérosexuelle rompue, suite à laquelle le parent s'identifiant désormais comme homosexuel-le continue d'exercer des fonctions parentales seul-e ou avec un-e conjoint-e de même sexe, selon un mode de garde qui varie (garde exclusive, garde partagée, garde occasionnelle). Comme les femmes obtiennent plus souvent la garde des enfants, ce scénario concerne principalement les lesbiennes. Le projet d'enfant peut émaner d'un couple homosexuel déjà constitué et se réaliser par le recours à l'adoption, locale ou internationale, ou à la procréation assistée, médicalement ou non. L'insémination se fait avec l'aide d'un donneur inconnu, s'il y a recours à une banque de sperme, ou d'un donneur connu. Dans ce dernier cas, le père biologique de l'enfant peut être associé au projet parental selon des modalités diverses.

On retrouve donc plusieurs types de familles ou de structures familiales parmi les familles homoparentales. Ainsi la composition du groupe de parents (c'est-à-dire les adultes qui assument un rôle parental) peut être de type monoparental (par ex., une mère lesbienne divorcée et sans conjointe), biparental (par ex., un couple de lesbiennes qui adopte un enfant) ou multiparental (par ex., une situation de familles recomposées où une mère lesbienne divorcée et sa nouvelle conjointe élèvent un enfant en alternance avec le père biologique et sa nouvelle conjointe; ou encore, un arrangement où le père biologique est associé au projet parental d'un couple de mères lesbiennes). Cette structure familiale peut également se modifier en fonction des parcours conjugaux (désunion, nouvelle union), ce qui nécessite un réaménagement des fonctions parentales. Un trait spécifique des familles homoparentales (mais qui ne leur est pas exclusif) est que les parents homosexuels ne sont pas toujours reconnus sur le plan juridique; par exemple, la nouvelle conjointe d'une mère auparavant mariée peut assumer un rôle parental en tant que co-mère sans avoir de statut parental sur le plan juridique, tout comme le nouveau conjoint ou beau-père à l'intérieur d'une famille recomposée. Jusqu'à l'adoption de la loi 84 en juin dernier, il en allait de même pour la mère non biologique lorsqu'un couple de lesbiennes décidait d'avoir un enfant.

Pour mieux décrire les familles homoparentales, l'on va distinguer trois composantes du lien parents/enfants : la composante biologique (parents géniteurs), la composante sociale (les parents qui s'occupent des enfants au quotidien) et la composante juridique (ceux qui bénéficient du statut légal de parent). Alors qu'elles sont amalgamées dans la famille traditionnelle, ces trois dimensions ne coïncident pas toujours dans les familles homoparentales, tout comme dans nombre de familles hétéroparentales (par ex. familles recomposées, adoptives, ayant eu recours à l'insémination avec donneur anonyme). Selon Tasker (2002), la variabilité des constellations familiales homoparentales est plus élevée que parmi les familles ayant à leur tête des parents hétérosexuels, et leurs frontières, plus floues.

Combien de familles homoparentales?

En général, on évalue qu'environ 10% des gais et 20% des les-

biennes seraient parents. Mais il est impossible pour le moment d'estimer la proportion des différents types de familles homoparentales. Selon le Recensement canadien de 2001, 15% des couples féminins de même sexe (3% pour les couples masculins) cohabitent avec un ou plusieurs enfants mais aucune autre précision n'est fournie sur le type de familles (composée ou recomposée). Selon une analyse secondaire des données de l'Enquête sociale et de santé 1998 au Québec, 26 % des femmes lesbiennes/bisexuelles recensées dans cette enquête étaient parents d'enfants dont elles ont la garde et 50 % d'entre elles vivaient avec une ou un conjoint au moment de l'enquête. Toutefois, il n'est pas possible présentement de départager les familles selon qu'elles procèdent d'une première union (famille composée) ou d'une deuxième union (famille recomposée).

Le développement des enfants de parents homosexuels¹

Diverses études ont été menées aux États-Unis et en Angleterre principalement afin de vérifier le bien-fondé des préjugés et des appréhensions face à ces nouvelles familles. On peut les regrouper selon l'aspect principalement étudié :

Les compétences parentales

Les études démontrent que lesbiennes n'ont pas plus de problèmes psychopathologiques que les femmes hétérosexuelles. En outre, les attitudes des deux groupes sur le plan de l'éducation des enfants sont semblables. Les recherches montrent aussi que les lesbiennes et les gais possèdent des degrés de compétences parentales comparables à ceux des personnes hétérosexuelles pour s'occuper des enfants. Les gais pères ont un plus haut niveau d'estime d'eux-mêmes que les non-pères et moins d'attitudes négatives envers l'homosexualité mais on ne sait si c'est un résultat ou une cause du fait d'être parent. Les craintes relatives à la capacité des homosexuel.le.s d'exercer un rôle parental sont donc injustifiées.

Le développement de l'identité sexuelle des enfants¹

On s'est beaucoup interrogé sur le développement des enfants élevés dans des familles homoparentales. La plupart de ces études comparent des enfants nés de couples hétérosexuels désunis dont les mères se sont identifiées comme lesbiennes et ceux des mères hétérosexuelles ayant vécu elles aussi une séparation. Les enfants issus d'une adoption ou d'une insémination ont moins été étudiés car le phénomène est plus récent.

L'identité de genre ou l'auto-identification de l'enfant comme garçon ou fille : les études constatent un développement normal de l'identité de genre des enfants de mères lesbiennes et un degré de satisfaction élevé de ces enfants concernant leur sexe.

Le rôle sexuel, c'est-à-dire le degré d'adoption par l'enfant, de comportements masculins ou féminins tels que définis par la culture environnante. Encore là, les recherches n'indiquent aucune différence entre les deux groupes quant aux préférences des enfants concernant des jouets, des activités, des intérêts et des choix professionnels culturellement associés à l'un ou l'autre sexe. Deux études sur les jeunes enfants constatent que les préférences des filles élevées par des mères lesbiennes seraient moins stéréotypées (plus de jeux physiques, avec des jouets comme des camions) mais non celles des garçons. Dans les deux cas, le comportement et les préférences demeurent dans les limites conventionnelles.

L'orientation sexuelle : l'ensemble des recherches effectuées arrivent à la conclusion que les enfants ayant un parent homosexuel, une fois devenus adultes ou jeunes adultes, ne sont pas eux-mêmes homosexuel.le.s dans des proportions supérieures à celles que l'on retrouve dans la population en général. En général, les études ont constaté qu'il n'y avait pas de de diffé-

rence significative au niveau des tendances homosexuelles, des intérêts sexuels, de l'âge des premières relations. D'une étude longitudinale où de jeunes enfants ayant vécu longtemps dans une famille homoparentale ont été suivis pendant plusieurs années, il ressort que ni l'âge de l'enfant, ni la durée de cohabitation avec un parent homosexuel n'a d'impact sur l'orientation sexuelle de enfants adultes.

Bref, les études ne montrent pas de différences entre les enfants des deux groupes pour ce qui est de leur identité sexuelle. Lorsqu'il y a des problèmes à cet égard, ils ne sont pas attribuables à l'orientation sexuelle des parents.

Le développement psychosocial des enfants

On s'est interrogé sur les difficultés possibles que pourraient connaître les enfants dans leurs relations sociales.

Les relations avec les pairs : rien dans les études ne permet de conclure à des difficultés sociales avec les pairs qui seraient attribuables à l'orientation sexuelle des parents. Par exemple, une étude (Tasker et al., 1999) ne révèle aucune différence dans la composition du groupe des pairs et la qualité des relations avec eux.

Les relations avec les adultes : les enfants de mères lesbiennes divorcées/séparées ont un peu plus de contacts avec leur père biologique que les autres enfants gardés par leur mère hétérosexuelle. Les mères lesbiennes désirent plus que les hétérosexuelles que leurs enfants développent des relations positives avec des hommes adultes, elles comptent plus d'hommes amis dans leur réseau social et, surtout pour celles qui vivent en couple stable, elles incluent plus souvent des hommes de leur parenté dans les activités de leurs enfants. Par ailleurs, des entrevues avec des pères et mères, homosexuels et hétérosexuels, ayant tous eu la garde de leurs enfants montrent des degrés comparables de qualité de la relation parent-enfant.

Les abus sexuels : la crainte d'un plus grand nombre d'abus sexuels par des parents homosexuels apparaît sans fondement.

En somme, malgré leurs limites méthodologiques, les résultats des études convergent. Les enfants de parents homosexuels se comparent aux autres et ne sont pas plus désavantagés ou vulnérables que les enfants de parents hétérosexuels. Ils ne présentent pas plus de problèmes de comportement ni plus de difficultés d'adaptation sociale que les enfants élevés dans des familles hétéroparentales semblables. L'explication de leurs problèmes ou de leurs difficultés d'adaptation, s'il y a lieu, doit être cherchée ailleurs que dans l'homosexualité du parent en tant que telle. Il ne s'agit pas ici de nier les difficultés réelles auxquelles peuvent être confrontées les familles homoparentales (préjugés, attitudes de rejet, etc.), tant les parents que les enfants, mais de rappeler que les enfants ont des capacités d'adaptation et que les parents sont conscient.e.s des problèmes et disposent eux aussi de ressources pour y faire face et soutenir leurs enfants.

D'autres recherches sur les familles hétérosexuelles démontrent que les facteurs contextuels (par ex. la pauvreté) et la qualité des relations familiales sont plus pertinents pour le développement de l'enfant que la composition de la famille. De même, d'autres études effectuées auprès de familles hétéroparentales ou homoparentales ou auprès de couples homosexuels suggèrent divers facteurs favorables au bien-être du parent et à la création d'un environnement familial riche, ouvert et stable pour l'enfant, ce qui se répercutera positivement sur son bien-être. Ces facteurs sont entre autres la présence d'un.e conjoint.e, la qualité du lien conjugal, le soutien dont le parent bénéficie, l'ouverture par rapport à sa propre homosexualité, l'acceptation de l'homosexualité du parent par l'ex-conjoint.e ainsi que par l'entou-

rage familial et social. Par ailleurs, quelle que soit l'orientation sexuelle des parents, les difficultés suite à une rupture d'union s'aggravent lorsqu'il y a bris de liens significatifs et perte d'un être cher aux yeux de l'enfant, que ce soit l'ex-conjoint.e ou un membre de la famille étendue, un grand-parent par exemple.

En somme, même s'il faut développer nos recherches sur les effets de l'environnement social sur les familles homoparentales, les connaissances actuelles nous amènent à penser qu'un environnement soutenant aura un impact positif sur la qualité des relations familiales et sur l'adaptation de l'enfant. Les enfants de familles homoparentales ont tout avantage à ce que leurs familles soient validées sur le plan juridique et que les adultes qui s'occupent d'eux soient reconnus et soutenus socialement.

¹ Cette section s'inspire largement de l'article de Monique Dubé et Danielle Julien, "Le développement des enfants de parents homosexuels : état des recherches et perspectives", dans *Parentalité gaie et lesbienne : familles en marge?*, Association canadienne pour la santé

mentale-Montréal et Alliance de recherche IREF/Relais-Femme, Montréal, UQAM, 2001, p. 39-51.

Références :

Parentalité gaie et lesbienne : familles en marge?, Association canadienne pour la santé mentale-Montréal et Alliance de recherche IREF/Relais-Femme, Montréal, UQAM, 2001, 129 pages. Disponible auprès de l'ACSM-Montréal, (514) 521-4993.

Ricard, Nathalie, *Maternités lesbiennes*, Montréal, les Éditions du remue-ménage et IREF, 2001, 189 pages.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/chamberland.html



3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2

Vox : (1-514) 254-7131
poste 4377

Fax : (1-514) 251-2114

www.cmaisonneuve.qc.ca

line.chamberland@arobas.net

L'Union civile et les nouvelles règles de filiation au Québec : quelques aspects juridiques

Me Marie-France-Bureau
Membre du Barreau du Québec
Doctorante à l'Université McGill

1) L'Avant projet de loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives

Le Ministre québécois de la Justice déposait en décembre 2001 un avant-projet de loi instituant l'union civile pour les conjoints de même sexe. Ce nouvel état civil, dans sa forme initiale, était un régime réservé aux seuls conjoints de même sexe. En créant cette nouvelle institution matrimoniale quasi identique au mariage, le gouvernement québécois allait beaucoup plus loin que la plupart des juridictions dans lesquelles des partenariats ouverts aux conjoints de même sexe ont été instaurés. Bien que l'union proposée initialement contenait à peu près l'ensemble des droits et obligations associés au mariage, y compris des conditions de célébration, des régimes matrimoniaux et l'application des règles relatives au patrimoine familial, l'avant projet de loi ne modifiait toutefois pas les dispositions du Code civil relatives à la filiation et à l'autorité parentale.

Le Ministre de la justice de l'époque, M. Paul Bégin, a indiqué dès le départ qu'il voulait consulter la population sur cette question et qu'il espérait inclure des droits parentaux au projet de loi final. Une Commission parlementaire s'est tenue au cours de laquelle l'enjeu principal a été la question d'une éventuelle modification des dispositions du Code civil sur la filiation et l'autorité parentale et l'égalité des enfants issus de familles homoparentales. L'opportunité d'élargir l'accès à l'union aux couples hétérosexuels a également occupé une large place lors des consultations publiques qui se sont tenues à Québec en février et mai dernier.

Parmi les organismes et les individus qui ont témoigné durant les consultations publiques, plusieurs mères lesbiennes sont venues parler de leur situation et ont expliqué l'importance que revêtait pour elles la reconnaissance de la parentalité et de la filiation des enfants issus de familles homoparentales. Il s'agissait avant tout de protéger leurs enfants, au même titre que les autres enfants du Québec en leur permettant d'avoir deux parents reconnus. Le changement aux règles de filiation était également vu comme une question d'égalité, de respect et d'acceptation de la réalité des familles homoparentales dans une société ouverte à la diversité. Des enfants ayant été élevés par des parents homosexuels sont également venus témoigner de

leur histoire et ont expliqué pourquoi la pleine reconnaissance juridique des familles homoparentales leur paraissait importante afin de changer les attitudes négatives envers les enfants dans leur situation et pour assurer le respect et la dignité de leurs familles. D'autres grandes organisations de la société civile comme les principales centrales syndicales, la Fédération des femmes du Québec, La Commission des droits de la personnes et le Centre de droit privé de McGill ont appuyé les revendications des familles homoparentales et des groupes gais et lesbiens en recommandant une modification des règles de filiation.

Plusieurs organisations, individus et experts ont également insisté sur l'importance d'ouvrir l'union tant aux conjoints hétérosexuels qu'aux conjoints de même sexe afin d'éviter de créer un état civil séparé qui, en plus de répondre à une logique ségrégationniste, risquait de créer des problèmes aux couples qui voudraient s'en prévaloir en les stigmatisant d'avantage et en les forçant à revendiquer en tout temps un statut homosexuel. Il s'agit de songer aux problèmes que pourrait causer un état civil exclusivement homosexuel dans certains milieux de travail ou au danger que peut représenter cette identification dans des pays où l'homosexualité est toujours criminalisée pour comprendre l'importance de cette préoccupation.

2) La Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation

À l'issue des débats publics, le Ministre déposait un projet de loi substantiellement modifié rendant l'union civile accessible tant aux conjoints de même sexe qu'à ceux de sexe différent. La loi sur l'union civile confirme la possibilité pour les gais et lesbiennes d'adopter individuellement ou en couple et introduit de nouvelles règles de filiation en matière de procréation assistée. Ces nouvelles règles prévoient, en outre, que les lesbiennes qui ont des enfants issus d'un projet parental avec assistance à la procréation peuvent être reconnues comme parents, qu'elles soient liées par une union de fait ou une union civile. La loi fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 7 juin dernier et mise en vigueur le 24 juin 2002.

a. L'union civile

Contrairement à l'union civile du Vermont qui est réservée aux conjoints de même sexe, le législateur a opté pour la création d'un nouveau statut conjugal pour les personnes de même sexe et de sexe différent qui désirent s'engager publiquement à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet état. Les conditions, les droits et obligations et les ef-

fets reliés à cette union sont désormais établies au Code civil du Québec (dans plusieurs cas, on ne fait d'ailleurs que renvoyer aux règles du mariage). La loi modifie également quelque 54 lois québécoises afin de reconnaître les personnes liées par une union civile. Ces dernières auront à peu de choses près les mêmes droits et les mêmes obligations que les conjoints mariés aux fins d'application des lois québécoises.

* Les conditions d'éligibilité à l'union civile sont les mêmes que pour le mariage, à l'exception de l'âge de consentement qui est fixé à 18 ans, alors qu'il est de 16 ans pour contracter un mariage.

* La loi prévoit que l'union civile doit être célébrée publiquement devant un célébrant compétent. Les personnes habilitées à célébrer les mariages peuvent désormais célébrer les unions civiles, y compris les ministres du culte. La loi prévoit toutefois qu'aucun officier religieux ne peut être contraint de célébrer une union si sa religion l'en empêche.

* L'union civile emporte sensiblement les mêmes droits et obligations que le mariage. Les conjoints sont notamment tenus de faire vie commune et se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. L'union civile a les mêmes effets que le mariage en ce qui a trait, entre autres, à la direction de la famille, à l'exercice de l'autorité parentale, la résidence familiale, le patrimoine familial et les règles relatives aux régimes matrimoniaux et au contrat de mariage que l'on nomme contrat et régimes d'union civile.

* À l'instar du mariage, l'union se dissout par le décès de l'un des conjoints ou par une déclaration judiciaire. Le législateur a cependant introduit une nouvelle procédure de dissolution notariale pour les conjoints unis civilement. L'union peut donc être dissoute par une déclaration commune des conjoints, laquelle doit être reçue et constatée par un notaire. Cette dissolution ne peut avoir lieu que dans la mesure où les conjoints ont réglé toute les conséquences de la dissolution de leur union et qu'il n'y a pas d'enfants communs en cause. À défaut d'un tel accord ou si les droits d'enfants mineurs sont au cause, la dissolution doit être prononcée par le tribunal.

Il est par ailleurs important de noter que la Loi sur le divorce ne s'applique pas à cette institution provinciale et qu'en conséquence, les dispositions relatives à la parentalité de fait (doctrine in loco parentis) et la jurisprudence y afférent ne trouveront pas application en cas de séparation. Le Québec a fort à faire en ce qui concerne la question de la responsabilité des adultes ayant tenu un rôle de parents dans la vie d'un enfant. Il est à prévoir que cette question sera l'objet de débats dans les prochaines années.

Il est nécessaire de souligner que malgré les similitudes notées, l'union civile n'est pas le mariage. En ce sens, bien que cette alternative constitue la mesure maximale que le législateur provincial pouvait offrir au regard du partage des compétences constitutionnelles, plusieurs considèrent qu'elle n'en demeure pas moins un compromis. De nombreux gais et lesbiennes jugent que l'union civile n'est qu'un succédané du mariage et que l'égalité et la pleine participation citoyenne des minorités sexuelles résident dans leur accès au mariage avec toute la symbolique que porte cette institution. La question de l'accès éventuel des lesbiennes et des gais au mariage est d'ailleurs actuellement débattue à Ottawa devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, à l'initiative du Ministre fédéral de la Justice.

Selon une autre opinion, ce nouveau statut conjugal permet au contraire aux couples qui veulent se prévaloir des protections juridiques offertes par le mariage de le faire dans une optique purement civile et laïque, à travers un mécanisme dé-

pourvu de l'histoire patriarcale et religieuse du mariage. En ce sens, l'union civile pourrait contribuer à relativiser l'importance du mariage et contribuerait ainsi à moderniser l'organisation de la conjugalité.

b. La filiation


La nouvelle loi québécoise se distingue de nombreuses autres alternatives au mariage - de type partenariat enregistré - instaurées notamment dans les pays scandinaves, en France ou en Nouvelle-Ecosse en ce qui concerne l'aspect de la parentalité. Contrairement à ces mécanismes qui ne visent qu'à encadrer juridiquement la conjugalité, le législateur québécois a en effet décidé, en plus de créer une nouvelle institution matrimoniale, de modifier les dispositions du Code civil relatives à la filiation et de traiter les parents de même sexe de la même façon, dans la mesure du possible, que les parents de sexe différent.

Il est primordial de souligner le fait que la filiation est un lien juridique entre un enfant et ses parents. Ce lien rattache l'enfant à ses parents et à la famille de ceux-ci. Il est donc fondateur de la parenté qui a des effets juridiques très importants que ce soit sur le plan patrimonial (obligation alimentaire, succession) que sur le plan personnel et identitaire (attribution du nom, autorité parentale etc).

* Le Code civil prévoyait déjà qu'une personne âgée d'au moins 18 ans pouvait seule ou conjointement adopter un enfant au Québec. Cependant, les textes étaient ambigus étant donné, entre autres, les dispositions sur la filiation et l'autorité parentale qui faisaient référence au père et à la mère. Les services publics d'adoption refusaient systématiquement les homosexuels comme candidats à l'adoption. La nouvelle loi met fin à l'ambiguïté et confirme que les gais et lesbiennes ont accès individuellement ou en couple aux services publics d'adoption. La loi prévoit également que le consentement spécial à l'adoption en faveur du conjoint (communément nommé second-parent adoption ou step-parent adoption dans les juridictions de Common Law) peut se faire en faveur du conjoint marié, en union civile ou en union de fait.

* La loi sur l'union civile introduit un nouveau chapitre sur la procréation assistée et définit le projet parental qui existe dès lors qu'une ou deux personnes décident de recourir au matériel génétique d'autrui pour avoir un enfant. La règle générale est à l'effet que le donneur de matériel génétique n'est pas considéré comme un parent sauf si le don se fait par relation sexuelle, auquel cas le donneur dispose d'un an, à compter de la naissance de l'enfant, pour établir un lien de filiation. Cette possibilité s'applique même dans l'éventualité où un projet parental avait été formé et que deux parents étaient déjà reconnus puisque la possession d'état constante ne pourra être invoquée par le ou la conjointe de la mère en opposition à cette demande.

* La loi crée une présomption de parentalité dans l'union civile faisant en sorte que lorsqu'un enfant naît de la procréation assistée au cours de l'union, il est présumé avoir pour autre parent le ou la conjointe de la femme ayant donné naissance à l'enfant. Dans le cas des lesbiennes qui ne sont pas unies civilement, les deux mères doivent déclarer leurs noms à l'acte de naissance, selon le même système que les conjoints hétérosexuels non mariés.

* La loi prévoit un mécanisme transitoire pour les enfants nés avant l'entrée en vigueur de la loi et qui sont issus du projet parental de couples lesbiens. Une déclaration tardive de filiation peut être faite sans frais pour les 3 prochaines années permettant d'ajouter à l'acte de naissance le nom de la mère n'ayant pas donné naissance à l'enfant et permettant également de procéder sans frais au changement de nom de l'enfant pour y ajouter, le nom ou une partie du nom de famille de la déclarante. 

c. Le consentement aux soins

La nouvelle loi prévoit désormais qu'en cas d'incapacité du majeur à consentir à des soins requis par son état de santé, la première personne à pouvoir le faire (en l'absence d'un mandat spécifique à cet effet) est le conjoint marié, en union civile ou en union de fait. Cette disposition répond à des demandes de nombreux groupes homosexuels qui déploraient le mécanisme antérieur qui ne bénéficiait qu'aux conjoints mariés, au détriment des conjoints de même sexe. Il s'agit donc d'un changement important mais il reste à savoir comment les établissements médicaux pourront gérer le consentement par les conjoints de fait, en l'absence de définition juridique universelle ou de preuve de l'union.

La loi sur l'union civile constitue une réforme importante du droit civil et représente une amélioration de la situation des familles homoparentales. D'une part, les couples de même sexe bénéficient de la possibilité de s'unir dans le cadre d'une institution juridique stable similaire au statut du mariage. D'autre part, et ce n'est pas négligeable, les enfants élevés par des parents de même sexe peuvent désormais avoir un lien de filiation établi à l'égard de deux parents. Ces enfants sont dorénavant beaucoup mieux protégés et accèdent enfin à une égalité de traitement face aux autres enfants du Québec.

La reconnaissance juridique de cette forme familiale représente également une avancée au plan symbolique. Les familles homoparentales ne sont ni déviantes, ni anormales mais elles étaient invisibles. Elles auraient continué d'exister sans cette loi mais elles peuvent désormais sortir du silence et trouver un soutien juridique propre à assurer un meilleur cadre d'épanouissement pour les enfants qui y grandissent. Les changements au Code civil contribuent en ce sens à reconnaître socialement la famille homoparentale en tant que forme valable, à soutenir et responsabiliser les parents qui s'engagent pour la vie et à protéger les liens que les enfants forment avec leurs parents, par-delà les ruptures conjugales et les aléas de la vie.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/bureau.html



McGill

845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, (Québec), H3A 2T5

Vox : (1-514) 398-4455

www.mcgill.ca/

mariebureau@videotron.ca

L'Association des mères lesbiennes: familles et communauté

Mme Mona Greenbaum
Co-coordonnatrice
L'Association des mères lesbiennes

Qui sommes nous?

L'Association des mères lesbiennes (AML) est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en août 1998. Depuis sa création, plus de 750 femmes et de nombreux enfants se sont joints à ce groupe bilingue. Les membres continuent d'affluer. L'AML a des membres à travers la province de Québec. Le but premier du groupe est d'appuyer les lesbiennes qui sont mères et celles qui souhaitent le devenir. Chaque mois l'AML organise un groupe de discussion ou une conférence portant sur un sujet d'intérêt pour les mères lesbiennes. L'AML organise aussi chaque mois une activité pour toute la famille. En entreprenant fréquemment des activités ensemble, nos enfants tissent des amitiés entre eux. Ainsi nous formons une petite communauté et cela assure un soutien. Il est très important que nos enfants grandissent dans un environnement accueillant où ils ne se sentent pas isolés parce qu'ils font partie d'une famille alternative.

Les membres de l'association sont très diversifiés tout comme leur famille. On retrouve des mères lesbiennes monoparentales ou en couple. Les enfants ont été conçus par insémination (donneur anonyme ou donneur connu) ou dans le contexte d'une relation hétérosexuelle antérieure. D'autres femmes ont opté pour l'adoption ou la famille d'accueil. Deux tiers de nos membres ont eu des enfants à l'intérieur d'un projet de couple lesbien. Ce nombre ira en augmentant.

Toutes ces femmes ont un intérêt commun, le bien-être de leurs enfants. Très tôt dans la vie de l'association il est apparu évident que le meilleur support à apporter à nos enfants serait une reconnaissance sociale et juridique de nos familles. Un deuxième volet s'est donc ajouté soit celui de sensibiliser la société à nos familles. Nous avons formé un comité d'action politique, qui est devenu notre conseil d'administration, sa tâche est de s'assurer que nos objectifs sont atteints.

Quel était notre situation il y a cinq ans?

Quand l'association est née en 1998 les familles

homoparentales n'avaient pas les mêmes protections légales ni le même encadrement que les familles hétérosexuelles. Si un couple de lesbiennes avait un enfant, seule la mère biologique était légalement reconnue:

- 1) la mère non biologique ne pouvait pas prendre de décisions médicales concernant l'enfant et cela même dans le cas d'une urgence ;
- 2) la mère non biologique ne pouvait pas traverser une frontière internationale avec l'enfant. Elle pouvait être arrêtée pour kidnapping;
- 3) la mère non biologique ne pouvait pas signer les documents à l'école ou tout autre formulaire institutionnel ; elle ne pouvait pas être membre du comité de parents;
- 4) la mère non biologique n'était assurée d'aucun droit si le couple se séparait. La mère biologique pouvait non seulement refuser la garde partielle mais aussi des droits de visite si elle le désirait. La mère non biologique risquait fort de perdre une bataille juridique puisqu'aucune loi la protégeait;
- 5) la mère non biologique n'avait aucune responsabilité envers l'enfant si le couple se séparait. Vous avez entendu parler de pères irresponsables recherchés par les autorités parce qu'ils ne paient pas la pension alimentaire? Et bien, les mères non biologiques irresponsables étaient légalement irréprochables.

Une nouvelle loi est proposée

En 2001 le gouvernement du Québec a proposé un avant-projet de loi créant un partenariat enregistré. Bien que les intentions du gouvernement étaient bonnes l'union civile proposée par le gouvernement a immédiatement rencontré une résistance de la part d'un important segment de la communauté gaie et lesbienne du Québec. Le ministre de la justice Paul Bégin a vanté l'avant-projet en mentionnant qu'il s'agissait de la législation la plus progressiste pour les gais en Amérique du Nord. Mais l'absence totale de droits parentaux a choqué plusieurs membres de la communauté. Nous avons rencontré le Ministre et avons insisté sur l'importance des droits parentaux. Nous lui avons expliqué que les enfants de familles dirigées par des personnes de même

sexe devraient jouir des mêmes droits que les autres enfants québécois.

Le Ministre a affirmé alors que les droits parentaux pourraient être incorporés dans la loi si un consensus social émergeait lors de la commission parlementaire. Les audiences parlementaires ont eu lieu au début de février 2002 et de nombreux mémoires ont été présentés.

La commission parlementaire: le droit des enfants

Le Ministre Bégin ainsi que les députés ont fait preuve d'une grande ouverture et d'un grand intérêt pour nos familles. L'accueil des parlementaires pour notre association fut chaleureuse. Bien que les députés ne mettaient pas en doute les capacités parentales des gais et lesbiennes, ils s'inquiétaient pour le bien-être de nos enfants.

La veille de l'ouverture de la commission parlementaire l'Association Américaine de Pédiatrie a donné un appui inespéré à notre cause. L'association a proclamé que les enfants de gais et lesbiennes n'avaient pas plus de problèmes que les enfants d'hétérosexuels. Cette importante association de pédiatre avec ses 55,000 membres supporte des modifications aux lois pour permettre l'adoption par le co-parent. Dans son journal *Pediatrics*, l'association a appuyé les revendications des gais et lesbiennes et a mentionné que nos enfants méritent les mêmes protections que les autres enfants.

La professeure Danielle Julien du département de psychologie de l'UQAM a présenté un mémoire très important. Dre Julien a présenté une revue de la littérature sur les recherches concernant les enfants des gais et lesbiennes. Elle concluait que: "l'examen des recherches disponibles sur le développement d'enfants de parents homosexuels révèle que les craintes concernant une plus grande vulnérabilité de ces enfants sont sans fondement empirique. Premièrement, ces enfants n'éprouvent pas plus de problèmes d'identité sexuelle que ceux de parents hétérosexuels et ils ne sont pas plus nombreux à développer une identité homosexuelle. Deuxièmement, ils ne sont pas plus vulnérables psychologiquement que les enfants d'hétérosexuels et ils n'ont pas plus de problèmes de comportement. Troisièmement, ils ne manifestent pas plus de problèmes d'adaptation sociale sous la forme de victimisation par leurs pairs. Donc, aucune des recherches effectuées à ce jour ne permet de conclure que les enfants de parents homosexuels sont désavantagés sous quelque aspect que ce soit par rapport aux autres. Les résultats convergent tous vers un message clair et sans ambiguïté : lorsque les enfants de parents homosexuels ont des problèmes d'adaptation, d'autres facteurs que la simple orientation sexuelle des parents sont responsables de ces difficultés".

En juin 2002 la loi 84 fut adoptée à l'unanimité. Cette loi représente la législation la plus complète au Canada sur un régime d'union civile incluant les couples de même sexe et de sexe opposé. Québec est devenue l'endroit le plus progressiste au monde pour les droits des gais et lesbiennes et de leurs enfants.

Quels problèmes restent-ils ?

Depuis juin 2002 il n'existe aucun article dans le code civil qui discrimine les gais et lesbiennes. Malgré cette égalité juridique nous sommes toujours confrontés à des préjugés sociaux.

Pour nos couples : Les gais et lesbiennes ainsi que les hétérosexuels ont accès à l'union civile, le nouvel état civil au Québec. Toutefois seuls les hétérosexuels peuvent se marier. Nous vivons donc encore une discrimination.

La majorité des citoyens canadiens estiment que les gais et lesbiennes devraient avoir des droits égaux et accès à l'institution du mariage. Nier ce droit au mariage aux gais et lesbiennes les

prive d'un des droits humains fondamentaux : le droit d'épouser la personne aimée. Au même titre que l'interdiction du mariage interracial infériorisait les noirs par rapport aux blancs, l'interdiction du mariage gai infériorise les homosexuels par rapport aux hétérosexuels.

Notre orientation sexuelle fait encore de nous des cibles de violence verbale, psychologique, voire physique, dans certaines sphères de la société.

Bien que modifier la définition du mariage ne changera pas automatiquement le traitement réservé aux gais et lesbiennes dans la société, il s'agirait d'un geste symbolique fort, indiquant que l'homophobie ne saurait être tolérée dans notre société, et ce au plus haut niveau. Nous sommes spécialement inquiets du message transmis à nos jeunes par l'actuelle exclusion des gais et lesbiennes de l'institution du mariage. Les jeunes gais et lesbiennes se font encore dire que ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent est inférieur, gênant, et devrait rester dans l'ombre.

Le mariage est un symbole d'une importante portée sociale qui véhicule les valeurs de la société. C'est un symbole si puissant que même si tous les autres droits et privilèges légaux étaient offerts aux couples de même sexe, ne pas inclure le droit au mariage, ou permettre aux gais et lesbiennes le mariage sous une autre appellation, condamnerait les gais et lesbiennes à une éternelle existence de citoyens de second ordre.

Pour nos familles : Les familles avec parents de même sexe sont constamment confrontés aux idées qui veulent que nos familles soient inférieures à l'idéal de la famille nucléaire hétérosexuelle. Par exemple un garçon avec deux mères sera vu comme défavorisé parce que vivant dans une famille appauvrie par l'absence de modèle masculin.

Pour la majorité d'entre nous ce n'est pas vrai. Nous avons des hommes dans nos familles et nos vies : grands-pères, oncles et cousins. Nous avons des voisins et des amis masculins qui nous visitent. Nos fils ont des professeurs et des entraîneurs, etc., etc. Il est vrai que nous n'avons pas un modèle masculin au déjeuner chaque matin, mais nos fils ont certainement des interactions fréquentes avec des hommes. Les études ont montré que nos enfants n'ont aucune difficulté à assumer une identité masculine et ne privilégieront pas plus souvent une orientation homosexuelle que les enfants de hétérosexuels.

La discrimination que nous vivons en cela est semblable à celle vécue par les mères monoparentales hétérosexuelles dont les enfants n'ont pas un modèle masculin présent de façon constante. Quand les enfants de ces familles présentent des problèmes, les études ont démontré qu'ils sont liés aux difficultés économiques plutôt qu'à l'absence du modèle masculin.

Une autre difficulté vécue par nos familles est l'absence de support légal pour les familles recomposées et les familles multiparentales. Les enfants nés dans un contexte hétérosexuel peuvent se retrouver plus tard dans leur vie pris en charge par leur mère biologique et la nouvelle partenaire de celle-ci qui est aussi une femme. Cette « belle-mère, » vit une situation identique à celle d'un nouveau partenaire dans une famille recomposée hétérosexuelle, en effet ils n'ont tous deux aucune reconnaissance légale ni responsabilité face à l'enfant. Un jour nos lois devront reconnaître que les parents qui sont impliqués dans la vie quotidienne d'un enfant méritent une reconnaissance légale qu'ils soient ou non liés biologiquement à l'enfant. Beaux-parents, familles recomposées et familles multiparentales sont des réalités nouvelles mais en croissance et cela pour les familles gaies et lesbiennes comme pour les familles hétérosexuelles. Cette lutte pour la reconnaissance en est une qui pourrait permettre aux parents gais et hétérosexuels de travailler ensemble.



À l'école : L'homophobie en milieu scolaire est le problème le plus important que doit affronter notre communauté. Bien que présente au niveau primaire, l'homophobie est beaucoup plus importante au niveau secondaire. L'adolescence est une période où le besoin de se conformer est grand et où les commentaires des pairs peuvent faire extrêmement mal. C'est aussi la période où les adolescents découvrent leur propre sexualité.

Bien que la Charte des droits et libertés interdit la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, elle n'assure aucune garantie qu'en milieu scolaire l'homosexualité ne sera pas présentée négativement. Les intervenants en milieu scolaire sont mal à l'aise de parler ouvertement d'homosexualité ou encore d'intervenir dans des situations homophobes. Souvent les intervenants en milieu scolaire ne savent pas reconnaître l'homophobie où ont de la difficulté à débusquer les commentaires et les comportements homophobes. Cela ce comprend très bien puisque ceux-ci ont une formation pour négocier avec le racisme ou le sexisme, mais pas pour l'homophobie.

Le résultat de tout cela est le silence, et ce silence est interprété comme un désaveu de l'homosexualité et des comportements homosexuels. En plus du silence il y a le taxage et les taquineries et parfois la violence physique. Il s'agit de problèmes sérieux qui affectent tous les adolescents qui se questionnent sur leur orientation sexuelle quelque soit l'orientation qu'ils choisiront d'assumer. C'est aussi un problème pour tous les enfants qui ont des membres de leur famille qui sont gais ou lesbiennes (parent, fraterie, cousin, oncles, etc).

L'homophobie affecte aussi tous les enfants qui ne se conforment pas à un stéréotype de genre. Un garçon qui aime les arts et la musique et n'est pas intéressé par les sports ce fera traiter de "tapette" et cela même s'il est hétérosexuel, simple-

ment parce qu'il ne correspond pas au stéréotype de genre. Que l'on soit homosexuel ou hétérosexuel tous nos enfants sont touchés par ce problème. Le Québec a le taux de suicide le plus élevé en Amérique du Nord. On croit qu'un tiers de ces suicides est lié à des questions entourant l'orientation sexuelle ou les stéréotypes de genre. C'est un problème qui concerne tous les parents sans égard à leur orientation sexuelle. C'est un problème que nous devons régler ensemble.

Optimisme

L'homophobie affecte nos couples, nos familles, nos enfants et nos institutions. L'homophobie n'est pas une question de méchanceté ou de haine, c'est simplement une question d'ignorance. C'est pourquoi la recherche et la sensibilisation du public sont si importantes. Le Québec a vécu une quasi révolution en regard des droits des gais et lesbiennes depuis les cinq dernières années. Nous avons donc d'excellentes raisons d'être optimistes pour l'avenir. Pour l'Association des mères lesbiennes l'invitation de venir parler au regroupement et l'intérêt que vous avez exprimé pour nos familles est un autre signe de ce changement. Nous accueillons chaleureusement cette ouverture et espérons que nous pourrions collaborer ensemble à résoudre certains des problèmes que nous rencontrons comme parents.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons72/greenbaum.html



Mme Mona Greenbaum
Co-coordonnatrice
Association des mères lesbiennes

Vox : (1-514) 846-1543

www.aml-lma.org
mona@aml-lma.org

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES



*Aidant les mères lesbiennes
et leurs familles*

QUI NOUS SOMMES :

Un groupe bilingue de mères lesbiennes (ou qui désirent le devenir) qui est dédié à apporter du support, des services, de l'information, des ressources et, surtout, du plaisir aux familles alternatives sous toutes leurs formes.

Ce que nous faisons :

INFORMATION SUR

- Comment devenir parent
- Aspects médicaux, légaux, psychologiques et sociaux
- Éducation (Garderies, Écoles) et comment combattre l'homophobie

ACTIVITÉS

- Réunions mensuelles et groupes de discussion
- Conférencier(e)s invité(e)s
- Activités sociales pour les mères et les enfants (soirées, sorties, activités sportives...)
- Participation au défilé de la Fierté Gaie

BUTS POLITIQUES

- Assurer l'accès au parentage sous toutes ses formes
- Protéger nos droits en tant que parents
- Assurer les droits de nos enfants à un environnement sécuritaire et à une place dans une communauté les acceptant et les aimant tels qu'il sont
- Combattre l'isolement

AUTRES BUTS

- Bibliothèque et vidéothèque
- Groupes de jeux

*intéressée à participer
ou à nous aider ?*

Contactez nous :

Tel : 514-846-1543

C.E.: info@aml-lma.org

Internet : www.aml-lma.org



VI Conferencia Iberoamericana Sobre Familia

LAS FAMILIAS Y LAS CULTURAS

HACIA LA REAFIRMACIÓN DE LA IDENTIDAD CULTURAL



Montevideo
República Oriental
del Uruguay

Du 15 au 18
septembre
2003



Thème : Les familles et les cultures

Vers la réaffirmation de l'identité culturelle

Interprétations : Français - English - Español
Les organismes organisateurs et convocats :

Informations : sextaconferencia@netizen.com.ar
www.familis.org/vi.conferencia.iberoamericana

Instituto Iberoamericano de Estudios Sobre Familia (IIEF)
Secretaría Ejecutiva

Unión Internacional de Organismos Familiares (UIOF)
Comité Español

Red Iberoamericana de Trabajo con las Familias
Coordinación Nacional para la República Argentina



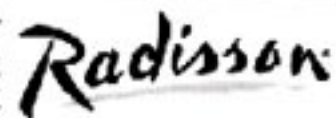
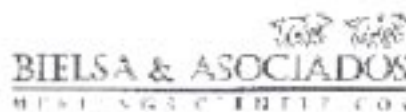
Organización Mundial para las Familias
FAMILIS OMF / WOF



Universidade da Família Brazil

IIIe Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF le mardi 16 septembre 2003

Asamblea general de la Red Iberoamericana de Trabajo con las Familias le mercredi 17 septembre 2003



*Gens de bonne volonté,
artisans et artisans de paix,
en ces temps troubles
de mondialisation et de globalisation,
nous vous convions
à Montevideo, en Uruguay,
pour la VIe Conférence ibéroaméricaine
sur la famille qui aura pour thème :
Les familles et les cultures
Vers la réaffirmation
de l'identité culturelle.*

*Le Secrétaire général
de l'Organisation mondiale
pour les familles FAMILIS OMF
Yves Lajoie*





Montréal, le 1^{er} mai 2003

À toute personne intéressée
 Qui que vous soyez
 Quelque soit votre situation
 Où que vous soyez
 Partout au Québec et dans le Monde

Invitation XXe Anniversaire - le jeudi 19 juin 2003
Au 1215, boulevard Saint-Joseph Est - Montréal
Métro Laurier - Sortie Saint-Joseph - Vers l'Est - À pied - Autobus 27

Président
 Richard Sarrasin
 Association des centres
 jeunesse du Québec

Première vice-présidente
 Ruth Laliberté - Marchand
 Organisation mondiale
 pour les familles
 FAMILIS - OMF

Vice-présidente
 Susanne Meek - Lavallée
 Maison des Grands-Parents
 de Sainte-Foy

Vice-président secrétaire
 Marc Lamarche
 Fédération des coopératives
 d'habitation intermunicipale
 du Montréal métropolitain
 FÉCHIMM

Vice-président trésorier
 André Thouin
 La Révothèque

Administratrice
 Merlaine Brutus
 Entraide bénévole
 Kouzin Kouzin'

Administratrice
 Lise Henry
 Association des haltes garderies
 communautaires du Québec

Administratrice
 France Laflamme
 Séréna Québec

Administrateur
 Gérard Valade
 Table provinciale
 de pastorale familiale

Directeur général
 Yves Lajoie

Madame, Monsieur, Chère amie et Cher ami,
 Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, fondé le 22 février 1983 et ayant reçu ses lettres patentes le 15 mai 1984, a décidé de célébrer son XXe Anniversaire, le jeudi 19 juin 2003.
 Vous avez été associés à sa création ou à son développement, vous avez contribué à en faire un lieu et un lien exceptionnels et incontournables pour la construction et le rayonnement de la politique familiale au Québec.
 Vous êtes des personnalités politiques, vous êtes des collègues gouvernementaux, universitaires, communautaires et familiaux, vous êtes présidents anciens, membres anciens ou actuels du Conseil d'administration, vous êtes délégués anciens ou actuels des quatre-vingt-dix-sept (97) Membres du Regroupement, vous avez été personnes-ressources à l'un ou plusieurs de nos cent soixante (160) déjeuners-croissants, vous y avez participé, vous avez été collaboratrices et collaborateurs au Regroupement en y travaillant, vous recevez le *Pensons famille*, vous vous intéressez à la politique familiale au Québec.

Nous vous convions chaleureusement à être des nôtres le jeudi 19 juin 2003 et vous invitons à participer à l'un ou l'autre, ou à tous les événements de cette journée.

- * À 10 heures : Conférences - échanges : Vingt ans de politique familiale au Québec
 - Vingt ans de réalisations gouvernementales : À confirmer, Ministère Emploi, Solidarité sociale et Famille
 - Vingt ans d'études universitaires : Denise Lemieux, Auteure et chercheure, INRS-UCS
 - Vingt ans d'actions communautaires : Richard Sarrasin, Président, Le Regroupement
- * À 12 heures : Buffet - lancement des travaux du Regroupement sur CD : textes - audios - vidéos
- * De 14 à 18 heures : Porte ouverte - café
- * À 18 heures : Vin d'honneur - retrouvailles et fraternisation
- * À 19 heures : Souper - un hommage de reconnaissances.

Madame, Monsieur, Chère amie et Cher ami, au plaisir de votre rencontre.

Le Président

Le Directeur général

Richard Sarrasin

Yves Lajoie

Détacher et poster

Détacher et poster

J'y serai et j'inclus \$, si requis:

- () Conférences : Aucun frais
- () Buffet : 20\$
- () Porte ouverte : Aucun frais
- () Vin et souper : 40\$
- () CD : 10\$

RSVP avant le 6 juin 2003

Il m'est impossible de participer. Je vous offre mes félicitations. ()

À toute personne intéressée
 Qui que vous soyez
 Quelque soit votre situation
 Où que vous soyez
 Partout au Québec et dans le Monde
 Signature :

Date :

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
 Montréal (Québec) H2J 3E6

Téléphone : (1-514) 527-8435
 Télécopieur : (1-514) 527-8816

www.familis.org/riopfq
 riopfq@familis.org

Monsieur le Ministre

Montréal, le 7 mai 2003

Monsieur Claude Béchar
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille
1122, chemin Saint-Louis, 3e étage
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec vous offre ses plus sincères félicitations pour votre réélection comme député de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata.

Il vous félicite également pour votre nomination par le Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, au poste de ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec est un grand rassemblement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial.

Il existe déjà depuis vingt années et compte actuellement quatre-vingt-dix-sept membres.

Il a toujours été présent aux différentes étapes du développement de la politique familiale québécoise.

Il a cette volonté de poursuivre cette présence auprès de l'État en matière de politique familiale et vous offre sa collaboration à ce sujet.

Le 23 avril dernier, nous avons écrit au Premier ministre, Monsieur Jean Charest, pour attirer son attention, entre autre, sur les caractéristiques et les impératifs d'une politique familiale globale.

Permettez-nous de vous les présenter.

Les caractéristiques d'une politique familiale sont : l'autonomie, l'horizontalité, la verticalité, la subsidiarité.

Autonome, la politique familiale ne relève d'aucune autre mission de l'État. Elle considère le mieux-être des familles comme le grand souci d'un gouvernement.

Horizontale, la politique familiale se préoccupe de tous les aspects de la vie des familles. Elle voit à la coordination de toutes les missions de l'État pour le mieux-être des familles.

Verticale, la politique familiale intègre tous les âges et toutes les étapes de la vie des familles. Elle accompagne les membres des familles de la pré-natalité à l'âge mûr de la sagesse.

Subsidiaire, la politique familiale favorise le soutien au rôle parental sans s'y substituer. Elle fournit toute l'aide nécessaire aux parents et aux groupes communautaires qu'ils se sont donnés.

Les impératifs d'une politique familiale sont : la nutrition, le vêtement, le logement, la santé, l'éducation et le travail.

Monsieur Claude Béchar

Député
de la circonscription
de Kamouraska-Témiscouata
Ministre de l'Emploi,
de la Solidarité sociale
et de la Famille
Ministre responsable
des régions
du Bas-Saint-Laurent
et de la Côte-Nord



Madame Carole Thérberge

Députée
de la circonscription
de Lévis
Ministre déléguée
à la Famille
Ministre responsable
de la région
de la Chaudière-Appalaches

Une politique familiale favorise des conditions sociétales où chaque famille et chacun de ses membres puissent jouir dans la dignité et la fierté de conditions épanouissantes de nutrition, de vêtement, de logement, de santé, d'éducation et de travail.

Également, nous affirmons que la reconnaissance et le soutien des organismes communautaires Famille par le gouvernement du Québec est pour notre société un progrès et un acquis que nous devons développer.

Ces choses-là étant dites, nous souhaiterions vivement vous rencontrer dans les meilleurs délais pour nous faire connaître de vous et faire votre connaissance.

Nous voulons continuer à parfaire le partenariat que nous avons toujours entretenu avec l'État depuis notre fondation.

Vous nous permettrez sûrement d'étendre nos félicitations et notre offre de collaboration à madame Carole Thérberge, députée de Lévis et ministre déléguée à la Famille.

Espérant vous rencontrer bientôt, nous vous réitérons, monsieur le Ministre, l'expression de nos félicitations sincères et vous assurons de l'assurance de notre meilleure collaboration au mieux-être des familles.

Le Président
Membre du Conseil des aînés
Richard Sarrasin

Le Directeur général
Yves Lajoie

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été créé en février 1983. Incorporé le 19 mai 1984, le Regroupement vise à réunir des organismes. Il en compte quatre-vingt-dix-sept. Parmi les buts poursuivis, notons ceux de regrouper les intervenants et intervenantes dans le domaine de la famille, d'effectuer toute recherche concernant la famille, de diffuser de l'information appropriée, d'intervenir auprès de la population et des pouvoirs publics pour promouvoir la famille.

Le Carrefour des affaires familiales a été créé en octobre 1986 et incorporé le 29 octobre 1991. Entité qui relève du Regroupement, le Carrefour a pour mission de rejoindre toutes personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Afin de couvrir l'ensemble des volets de la politique familiale, des déjeuners-croissants sont organisés chaque mois. On y considère l'éducation, le travail, la justice, l'environnement, la santé et les services sociaux toujours sous l'angle familial.

Les Déjeuners-croissants convient toute personne intéressée par les affaires familiales afin d'échanger sur celles-ci, de s'informer mutuellement de ces sujets et de promouvoir les intérêts de la famille.

Devenez membres

Pour les organismes :

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

La cotisation annuelle est de 50\$.

Le membrariat confère le droit de participation et de vote à deux délégués de votre organisme à l'Assemblée générale annuelle.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Pour les personnes :

Le Carrefour des affaires familiales

La cotisation annuelle est de 20\$.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Contactez-nous

Les déjeuners-croissants sont diffusés sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816
www.familis.org/riopfq riopfq@familis.org

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal - 2e trimestre 2003

Ont collaboré à la réalisation du présent **Pensons famille**

Marie-Berthe Chevalier, Raymond Dumoulin
Virginie Gierzod, Yves Lajoie et Lyette Lamothe

Le Conseil d'administration

Le président : Richard Sarrasin
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
La vice-présidente : Susanne Meek Lavallée
Le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
Le vice-président trésorier : André Thouin
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administratrice : Lise Henry
L'administratrice : France Laflamme
L'administrateur : Gérard Valade

Les collaboratrices et collaborateurs

L'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
Le webmestre : Raymond Dumoulin
La secrétaire réceptionniste : Virginie Gierzod
Le directeur général : Yves Lajoie
La coordonnatrice : Lyette Lamothe